le mag'

#3

ÉDITION JANVIER 2023



SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

Bonne année !

Le Mag'
Magazine municipal édité par la Mairie de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Directeur de publication
Renaud DUMAY.

Comité de rédaction
Renaud DUMAY, Benoit PEIGNÉ, Matthieu ROLLET, Catherine GUTTIEREZ, Christophe BOUQUIN-JAFFRE, Magalie PEZZOTTA.

Photos
Renaud DUMAY, Benoit PEIGNÉ, Matthieu ROLLET, Catherine GUTTIEREZ, Christophe BOUQUIN-JAFFRE, Magalie PEZZOTTA, Pascal BEREZIAT, Camille LEDENT.

Direction artistique & réalisation
Camille LEDENT
Studio CARTE BLANCHE
Graphic design & Happy Ideas.

Numéro 3 – Tirage à 1700 exemplaires
Dépôt légal : premier trimestre 2023
Toute reproduction, même partielle, de ce document est interdite.



62 - Signalétique


77 - Repas des aînés



92 - Esti'Val de Saône



57 - Protection des terres

Sommaire

04 **État civil**
Décés, naissances, mariages & PACS.

05 **Vie économique**
Commerces, services et savoir-faire local.

13 **Vie quotidienne**
Quelques rappels pour une vie de village harmonieuse.

21 **Culture et patrimoine**
Votre commune se développe.

35 **Cadre de vie et environnement**
Prenons soin de notre village.

45 **Finances et communication**
Zoom sur les finances de la commune.

49 **Agriculture, urbanisme et travaux**
Modernisation et aménagements pour un cadre de vie toujours plus agréable.

59 **Mobilité et tourisme**
Promotion et gestion de notre jolie commune.

65 **Économie locale, commerces et marchés**
Dynamisons notre centre.

69 **Scolaire, périscolaire, extrascolaire, jeunesse et sports**
Mobilisons tous nos jeunes.

75 **Centre communal d'action sociale**
L'action sociale dans notre commune.

79 **Santé et social**
Aux petits soins pour nos habitants.

85 **Vies associative, festivités et salles communales**
Animations de la commune.

92 **Esti'Val de Saône**
Hors Série spécial

95 **Prévention et sécurité**
Limitons les risques.

État civil

Décès, naissances, mariages & PACS
sur notre commune en 2021 -2022

DÉCÈS

2021	BOUQUIN Jeanine vve HUMBERT	**27 Mars 2021**
	COMBE Fernande Francine vve MONTHERAT	**10 Juillet 2021**
	DUC Angèle Claudia vve CINIER	**28 Juin 2021**
	LOUP Albert	**05 Mars 2021**
	MUSY Sébastien	**24 Avril 2021**
	NOCERA Domenico	**28 Novembre 2021**
	PARADIS vve DABLIN Marguerite Ginette	**26 Mars 2021**
	PARENT Edith Marie Claire	**16 Septembre 2021**
	ROLLIN Jean-Michel	**16 Août 2021**
	THOMAS René Louis	**08 Août 2021**
	THOUNY Rolland Louis	**02 Décembre 2021**
2022	DUMARCHEY Georges Philippe	**19 Mars 2022**
	HURTER Adèle	**12 Novembre 2022**
	PEREME Patrice	**20 Juillet 2022**
	PERRAUD Marie Madeleine Andrée	**25 Mars 2022**
	RACLET Jean-Jacques	**25 Novembre 2022**
	ROLLET Teano	**01 Décembre 2022**

NAISSANCES

2021	ARBANT Tino	**20 Décembre 2021**
	CERDA Lou Isabelle	**30 Novembre 2021**
	JOURNEAUX Loan	**12 Novembre 2021**
	LU COLIN Ambre Lila	**26 Juillet 2021**
	PERRAUD Gaspard	**30 Juillet 2021**
	PICARD Romane	**06 Juillet 2021**
	TELES ALVES MENDES Cassandre	**23 Novembre 2021**
2022	ALVAREZ Lény, Antonino, Daniel	**14 Février 2022**
	CARREL Célia	**13 Janvier 2022**
	CHANNOUFI Ambre	**04 Mai 2022**
	DJOGHLAF Naïla	**03 Février 2022**
	DUMAY Eden	**12 Septembre 2022**
	FOURNIER Capucine, Marie	**02 Mai 2022**
	GUILLON Marius Paul	**05 Août 2022**
	KNOPKIEWICZ Sofia	**01 Avril 2022**
	LEAL Paul	**07 Mars 2022**
	LEGRAIN Mahé, Yann	**21 Avril 2022**
	LLOP Hémi, Nathalie, Anne	**19 Février 2022**
	PERRET Tynaël	**27 Février 2022**
	PIERROT Marceau, Paul, Dominique	**29 Juin 2022**
	POLLET Ethan, Denis, Dominique	**27 Mai 2022**
	PONCET JAVARD Abbygaelle, Mia	**05 Septembre 2022**
	SARCEY Tom	**17 Février 2022**
	VILLATE Léandre, Emile, Henri	**28 Janvier 2022**

MARIAGE & PACS

2021	CERDA Matthias Paul Jean-Marie & SANITAS Nadège, Estelle, Cynthia (Mariage)	**04 Septembre 2021**
	COLIN Damien & LU Camille (PACS)	**07 Mai 2021**
	MATHEVET Jordan & PISCIOTTA Jennifer Myriam (Mariage)	**25 Septembre 2021**
	MONGOIN Hervé & BRAILLON Séverine (Mariage)	**19 Juin 2021**
	SANDRON Fabien & LAROCHE Justine (PACS)	**23 Juillet 2021**
	VETTER Clément & DUFOUR Gwendoline (Mariage)	**30 Juillet 2021**
2022	BERTHELON Benjamin & DE CONINCK Delphine (Mariage)	**01 Octobre 2022**
	DANELUZZI Pierre & PEIGNÉ Sophie, Marie, Marc (Mariage)	**22 janvier 2022**
	GUTIERREZ Yohann & ADRIEN Chloé (Mariage)	**28 Mai 2022**
	LAUVRAY Gaétan & RAMOS Jessica (Mariage)	**18 Février 2022**
	ROLLET Matthieu & CHARRIN Marine Edwige (Mariage)	**23 Avril 2022**
	TISSOT Anthony & SOUFIANE Kalla (PACS)	**15 Décembre 2022**



Saint-Didier-sur-Chalaronne

Vie économique

Dotée de nombreux savoir-faire, l'activité économique de la commune permet aux habitants de Saint-Didier-sur Chalaronne de bénéficier d'un commerce de proximité diversifié et complémentaire, pour accéder à un maximum de services et ce, dans un périmètre restreint.

Sur notre commune :

Les petites graines



1er Atelier-Boutique Zéro Déchets à Saint-Didier-sur-Chalaronne ! Pour démocratiser le zéro déchet, pour aider ceux qui souhaitent faire eux-mêmes, le 1er Atelier-Boutique dédié au zéro déchet a ouvert ses portes au centre de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

C'est quoi cet atelier-boutique zéro déchet ?

Le zéro déchet s'est incroyablement développé ces dernières années. Les épiceries vrac se multiplient un peu partout en France. Et c'est une bonne chose !
Mais il n'existait pas d' Atelier-Boutique éco-responsable autour de chez nous. Un endroit pour faire, pour apprendre, pour échanger, partager.

Dans cet espace, je vous propose plusieurs services :

- Graines d'entretien : pour s'initier à la création de produits ménagers,
- Graines de Récup': pour redonner une seconde vie à des matériaux destinés à être jetés en les transformant en objets déco, accessoires et objets zéro déchet. (enfants & adultes)
- Atelier Réduisons nos déchets : des trucs et astuces pour mettre en place la démarche vers le zéro déchet
- Graines d'anniv': organisation et animation pour votre enfant et ses amis, des activités créatives ludiques et originales pour un anniversaire haut en couleurs et sans déchet !
- Une partie boutique : des produits non-alimentaires visant à réduire les déchets (sac à vrac, essuie-tout, coton lavable...)
- D'autres animateurs aborderont des thématiques qui me sont chères en lien avec une consommation responsable, développement personnel, artistique...

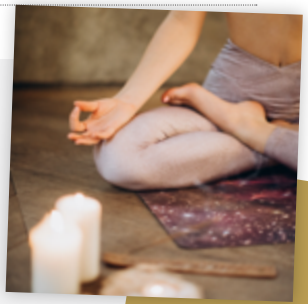
Se tourner vers un mode de vie zéro déchet permet de faire des économies, de préserver sa santé et celle de la planète, de se sentir bien et de se reconnecter à soi, aux autres et au bon sens.
Florence sera heureuse de vous accueillir.

38, Rue du Centre
01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne
zerodechet01
Lespetitesgraines01
lespetitesgraines.org



Gaïa Yoga

« Pour un voyage à la découverte de votre monde intérieur »



Emmelyne, professeure de yoga, vous propose un accompagnement personnalisé, pas à pas.

Pour tous les moments de la vie et pour tous les âges, de l'accouchement de pleine conscience à l'âge d'or, en passant par le yoga adapté.

Mais aussi des cours collectifs en yoga périnatal, enfant, adolescent et adulte.

GaiaYoga.fr
GaiaYoga.fr
07 84 93 95 49
contact@gaia-yoga.fr
gaia-yoga.fr

Tarif*

En présentiel :
Individuel : 60€/h
Collectif (6 pers. max) : 15€/h
Collectivité/Entreprise : 80€/h

En distanciel :
Individuel : 40€/h
Collectif (4 pers. max) : 12€/h

* Tarifs auxquels peuvent être ajoutés des IK. Si Gaïa Yoga ne rentre pas dans votre budget actuel, mais que vous avez envie de découvrir cet univers, faites le lui savoir, on imaginera des solutions adaptées.



Massage Quentin

Quentin, 31 ans, ancien danseur et nouveau désidérien a toujours porté attention sur l'équilibre, le bien-être, la sensation, le mouvement et le toucher.

Ayant commencé son activité de « Masseur Bien-être à Domicile » dans le Sud de la France, il a su se faire apprécier par une clientèle particulièrement exigeante, ayant appréciée son savoir-être et son savoir-faire.

Formé à l'école AZENDAY à Lyon et à Nice aux massages Ayurvédiques et Thaïlandais, il a également développé une spécialité dans le massage des séniors.

Qu'il soit appuyé ou effleuré, le massage proposé saura ravir tout ou partie de votre corps : Relaxant, Détente, Plénitude, Réflexologie Plantaire, vous pourrez aussi composer vous même votre massage en choisissant les zones que vous souhaitez détendre et la pression du toucher.

Par souci du meilleur confort pour sa clientèle, Quentin travaille au domicile de chacun. Il apporte une stricte attention aux mesures sanitaires pour garantir à tous un lâcher prise optimal.

Confortablement installé sur une table de massage, vous apprécierez la douceur de l'huile bio et hydratante utilisée dans chacun de ses massages qui vous procurera sérénité et zénitude sur le rythme d'un toucher effleuré ou appuyé.

Offrez-vous une parenthèse de détente bercée par une musique zen qui vous suspendra hors du temps... Pour vous même ou à offrir pour toutes occasions !

Quentin se déplace dans un rayon de 40 km autour de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

massagequentin
massagequentin
06 80 53 86 26
massagequentin@gmail.com
massage-bienetre.net





Hypnose régressive ésotérique · Sophie Navarro

Après avoir travaillé plus de 20 ans en tant que préparatrice en pharmacie à Châtillon-sur-Chalaronne, Sophie a souhaité il y a 3 ans entamer une reconversion professionnelle.

C'est vers l'hypnose régressive ésotérique qu'elle a choisi de se tourner après l'avoir expérimentée pour elle-même suite à un grave accident de la vie.

Son but : continuer à accompagner les personnes qui en ont besoin mais cette fois-ci en allant chercher la cause profonde de leurs problèmes plutôt que de ne traiter que les conséquences.

L'hypnose régressive ésotérique est un protocole de mise en hypnose profonde qui permet la connexion à des parties insoupçonnées de vous-même et à tout votre champ d'informations. Une communication directe avec votre conscience qui permettra de découvrir l'origine de vos blocages émotionnels, relationnels, professionnels ou physiques afin de vous en libérer.

Comme à son habitude, c'est avec plaisir et bienveillance que Sophie vous accompagnera lors de ce voyage intemporel.

Sophie Navarro
HYPNOSE RÉGRESSIVE ÉSOTÉRIQUE
sophienavarro.fr

SophieNavarroHre
sophienavarro.hypnose
06 71 73 73 86
contact@sophienavarro.fr
sophienavarro.fr

L'Atelier du Fleuriste

Un nouveau commerce au centre du village !





Les élus désidériens sont ravis et fiers d'accueillir depuis fin 2021, l'Atelier du Fleuriste, ce nouveau commerce de fleurs. Situé au centre du village, Rue de l'Eglise, entre l'agence bancaire et la boulangerie-pâtisserie, René vous accueille dans un espace réaménagé et rénové avec beaucoup de goût !

Ouvert du mardi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 19h00 ainsi que le dimanche de 8h30 à 12h30, vous pourrez y retrouver bouquets, compositions fleuries, plantes d'ornement, tableaux végétaux, décorations et encore plein de surprises pour toutes occasions : anniversaires, PACS, mariages, décès, etc.

Nous souhaitons la bienvenue et une excellente réussite à toute l'équipe.

L'Atelier du Fleuriste
39, Rue de l'église
01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne

Latelier-du-Fleuriste

04.74.09.15.48
06. 81.95.67.64

H_2O at Home

Toute nouvelle désidérienne et se lançant dans un projet de vente à domicile, Agathe Duchosal a le plaisir de vous présenter sa marque H_2O at Home !

Cette dernière sensibilise à l'écologie et soutient les associations environnementales Cœur de Forêt et Coral Gardian, qui peut vous permettre de faire 90% de votre ménage uniquement à l'eau, et donc de faire de belles économies.

Elle vous propose également des cosmétiques bios et des produits de bien-être pour toute la famille ! Ainsi vous protègerez votre santé en laissant tomber ces produits chimiques.

Pour découvrir ou redécouvrir ses produits, organisez votre atelier en invitant des amis à venir passer un moment convivial, où Agathe viendra vous présenter et faire une démonstration de la grande efficacité de ses produits ! L'hôte pourra bénéficier de réduction et de cadeaux... Contactez notre désidérienne Agathe par téléphone.

h2oathomefrance
h2oathomefrance

07 81 20 64 18
agathe.duchosal@gmail.com



T.S Créations

Une jeune entreprise implantée sur la commune depuis peu, l'entreprise T.S Créations est spécialisée dans les travaux de placoplâtre, bandes à joints, peinture et réalisation de faux plafonds lumineux.

Passionné de créations et avec plus de 16 ans d'expérience dans le métier, Ricardo Dos Santos, gérant, s'attache à mettre son savoir-faire au service de réalisations de qualité.

Ayant à cœur de proposer un service de proximité et à l'écoute, toute l'équipe T.S Créations est à votre disposition pour tous conseils et accompagnements dans vos projets de construction ou de rénovation.

T.S CREATIONS
636 Rue Raymond Noël
Challes
01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne

TSCREATIONS.Laposecreative

06 98 10 19 83
contact@ts-creations.fr
www.ts-creations.fr





Carrosserie Guilland

Une nouvelle carrosserie sur les terres désidériennes.

« 25 ans de métier pour un service de qualité, entretien et réparation de votre carrosserie du léger enfoncement à la restructuration de l'auto, de la rayure à la peinture complète. »

La carrosserie Guilland, implantée au cours de l'année 2021 sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne, au droit du Parc Actival, fournit des services de carrosserie de qualité.

N'hésitez pas à les rencontrer ! Nous souhaitons bonne route à l'ensemble de cette jeune équipe.

TS Créations
Rue Raymond Noël
Challes
01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne

stephane.guilland.3

04 69 37 85 72 ou 06 85 27 87 42
contact@carrosserie-guilland.fr
carrosserie-guilland.fr



L'Auberge d'Ajoie a changé de mains !

Nous souhaitons la bienvenue à Nadège & Jérémy qui succèdent à Marie & Philippe !

Installé à Saint-Didier depuis près de 15 ans, le jeune couple maintient la tradition du bar-restaurant de l'Auberge d'Ajoie en insufflant au quotidien, une nouvelle énergie !

Avec toujours la volonté de favoriser les rencontres, le partage et la convivialité, Nadège et Jérémy vous proposent :

- Les fomules du midi ;
- Les burgers ;
- Les planches apéritif le week-end ;
- Soirées à thèmes : Tournoi de billards, Tattoo Flash night ;
- Moments culturels ;
- Et autres rendez-vous...

Nous souhaitons une excellente réussite à toute l'équipe de L'Auberge d'Ajoie !

L'Auberge d'Ajoie
130, Rue du Centre
01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne

AubergeAjoie
04 74 06 64 95
jnlr.ajoie@gmail.com

Ouverture :
Lundi Mardi : 7h00 15h00 / 17h00 20h00
Mercredi jeudi : 7h00 / 15h00
Vendredi : 7h00 13h00
Fermé le dimanche

Le Camion qu'on HEM :

Le food truck de pâtes fraîches !
Retrouvez tous les mardis midis dès 12h00 sur la place du Cessez-le-Feu, Le Camion qu'on HEM !

A la carte, Clara & Alexis vous proposent des pâtes fraîches, salades & desserts assurés 100 % produits frais et "fait maison", en collaboration avec des producteurs de notre région !

Le Camion qu'on HEM
06 77 55 37 20
hello@lecamionquonhem.com



Étape Locale

Des produits locaux
7J/7 de 6h à 22h...
En libre service ou en
« Click & Collect » sur
etapelocale.fr.





Etape locale a ouvert ses portes le 22 avril 2022. C'est une épicerie composée de casiers automatiques proposant des produits frais, locaux et de saison. Elle est ouverte 7j/7 de 6h à 22h en libre-service. Une gamme complète est présente dans les casiers : fruits, légumes, viande, pâtes, yaourts, fromages, charcuterie, œufs, jus de fruit... Avant de se rendre à Etape Locale, le client peut visualiser via le site internet les produits disponibles dans les casiers sur etapelocale.fr. Le client tape sur la borne de commande le(s) numéro(s) de(s) casier(s) qu'il souhaite acheter. Une fois le paiement réalisé par CB, les casiers s'ouvrent et le client récupère les produits dans les casiers. Un second « mode d'achat » a été mis en place afin de répondre aux nouvelles attentes des clients : le « Click & Collect ». Le client peut acheter les produits au détail en réalisant une commande via le site internet. Un code unique lui sera adressé par e-mail après paiement et confirmation de sa commande. Ce code lui permettra de retirer sa commande dans un casier réservé au magasin.
Les producteurs et les artisans sont issus d'un rayon maximum de 50 km autour de Etape Locale. Ils ont été sélectionnés pour leur engagement durable : une majorité est labélisée Saveurs de l'Ain, Agriculture Biologique, Haute Valeur Environnementale (HVE), La Région du Goût.
Etape Locale est labélisée : Saveurs de l'Ain.

Ce local modulaire est implanté sur une partie du parking de l'Espace de Loisirs du Moulin Neuf, mis à disposition par la municipalité en contrepartie du paiement d'une redevance annuelle d'environ 1900 € par an.

Nous souhaitons la bienvenue et une excellente réussite à Mélanie et Marion !

1126 bis Rue de la Libération
01140 St-Didier-sur-Chalaronne
etapelocale
etapelocale
06 98 03 45 10 ou 06 37 24 76 83
contact@etapelocale.fr
etapelocale.fr

ILS NOUS SOUTIENNENT

A savoir !

La Communauté de Communes Val de Saône Centre contribue au développement des Très Petites Entreprises (TPE) du commerce, de l'artisanat et des services de son territoire.

Cette aide est destinée aux entreprises avec point de vente de moins de 50 salariés (hors galeries, zones commerciales, zones artisanales et industrielles de périphérie), en phase de création, de transmission ou de développement.

Elle peut varier de 1 500 € à 7 500 €, dans la limite de 15 % des dépenses éligibles. La Région Auvergne-Rhône-Alpes apporte un financement complémentaire dans la limite de 20% des dépenses éligibles.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la CCVSC : www.ccvsc01.org

Entrepreneurs, chefs d'entreprise ou indépendants, commerçants, agriculteurs, artisans... exerçant sur la commune ?

Manifestez-vous pour figurer dans le prochain Mag' et dans l'annuaire des professionnels de Saint-Didier disponible sur le site internet et l'application mobile de la mairie.

Contactez le standard de la mairie par téléphone au 04 74 69 73 37 ou par mail à : mairie@st-didier-chalaronne.org



Saint-Didier-sur-Chalaronne

Vie quotidienne

Le bien vivre ensemble, c'est avant tout se respecter mutuellement, se supporter, s'entraider, se comprendre. Pour tout cela, il faut aussi bien connaître les quelques règles en vigueur sur votre commune : un savoir vivre essentiel pour une vie de village harmonieuse.





Les actes de vandalisme :

Un coût de plus de 5 000 € pour la collectivité !

Tags, biens publics détruits, carreaux cassés, etc.
Les dégradations ne s'arrêtent jamais.
Il s'en commet une toutes les 2 minutes en France...
Malheureusement, à Saint-Didier, nous n'y avons pas échappé cette année !
Plusieurs actes de vandalisme sont à déplorer, parmi lesquels :

- Une vitre d'abris-bus brisée : 1 000 €
- Le pont traversant les Echudes endommagé : 1 000 €
- Des tags sur les murs des toilettes publiques : 150 €
- Le vol d'une silhouette sécuritaire : 1300 €
- Un arbre cassé : 150 €
- La dégradation d'une silhouette sécuritaire : 150 €
- Des panneaux de signalétique piétonne brisés : 600 €
- Des fleurs volées : 100 €
- Des barrières métalliques dégradées : 700 €

Ces dégradations en tout genre ont couté 5 150 € à la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne en 2022 et font l'objet de dépôts de plaintes systématiques.

Bruits de voisinage :

Quelles sont les règles applicables ?

Les bruits de voisinage sont régis par :

- Les articles L2212-1 et suivants code général des collectivités territoriales (CGCT) définissant la police générale du maire (sécurité, salubrité et tranquillité) ;
- Le code de la santé publique, et notamment des articles R1336-4 et suivants;
- L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 12 septembre 2008 dont l'autorité juridiquement compétente est l'autorité municipale sur le territoire de sa commune.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et des abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils qu'ils utilisent et des travaux qu'ils effectuent (liste non exhaustive).

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 30.
- Les samedis de 9 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00
- Les dimanches et jours fériés de 10 H 00 à 12 H 00.



Quand les animaux sèment le trouble entre voisins :

Nos amis les bêtes peuvent être à l'origine de nuisances multiples : aboiements intempestifs, odeurs nauséabondes, etc. Ils constituent même le terrain d'élection des troubles de voisinage, que le juge peut sanctionner.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de l'arrêté du 12 septembre 2008 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du Préfet de l'Ain :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage. « Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler et gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos, attenant ou non à une habitation »

Savez-vous comment tailler vos haies qui donnent sur l'espace public ?

Il est rappelé aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

AINSI, LES RIVERAINS DOIVENT OBLIGATOIREMENT :



- **Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres,** de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie) ;
- **Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs** (EDF, téléphonie, éclairage public) ;
- **Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 mètres du domaine public ;**
- **Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise publique doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.** Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

La mairie peut-elle m'obliger à entretenir mon terrain non bâti ? Oui !

L'article L.2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales fait **obligation au propriétaire d'un terrain ou à ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximale de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, ce qui inclut notamment les travaux de débroussaillement.**

Faute pour le propriétaire ou ses ayants droits de ne pas avoir entretenu le terrain, le Maire peut, pour des motifs environnementaux, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droits.

LA DESTRUCTION DES CHARDONS EST OBLIGATOIRE

Les propriétaires, locataires, ayants droits ou occupants à quelque titre que ce soit, d'une parcelle agricole ou non, sont tenus de procéder à la destruction des chardons avant la floraison et montée en graines. Cette mesure vise à juguler la prolifération.

L'échardonnage est également obligatoire :

- En bordure de champs, pour les parcelles agricoles.
- En lisière, sur une largeur de 30 mètres minimale, pour les bois et forêts.

La lutte chimique ne pourra être effectuée qu'avec des substances homologuées respectant les dispositions relatives à l'application des produits phytosanitaires à usage agricole.

En cas de défaut de destruction, le Maire ordonne le traitement des surfaces concernées, avec répercussion des dépenses correspondantes au défaillant.

Smidom
Veyle Saône

Déchets verts : Simplification de leur dépôt !





Afin de simplifier le dépôt des déchets verts des particuliers, une plateforme de dépôt au sol est désormais accessible aux usagers qui le souhaitent, sur le site DCR 01 à Baneins.

Ce site de dépose au sol présente de nombreux avantages :

- Des plages horaires de dépôts augmentées
- Une sécurisation de la collecte des déchets (pas de risques de chutes)
- Plus de facilité pour les usagers notamment pour les déchets lourds et volumineux
- Aucun risque de saturation des bennes.

Aucune formalité supplémentaire n'est requise. Comme pour accéder aux déchèteries, l'enregistrement du numéro d'immatriculation du véhicule doit être à jour et il suffit de présenter son badge d'accès déchèterie à l'agent DCR 01.

Adresse :
DCR 01 - D 17
Les Maisons Neuves
01990 BANEINS

Horaires d'ouverture :

- Du 1er septembre au 26 juin

- Du lundi au jeudi :
7h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
- Le Vendredi :
7h30 - 12h00 / 13h30 - 16h00
- Le Samedi :
9h00 - 12h00

- Du 27 juin au 3 septembre

- Du lundi au jeudi : 6h00 - 14h00
- Le Vendredi : 6h00 - 13h00
- Le Samedi : 9h00 - 12h00

- Fermé du 23/12/2022 au 02/01/2023

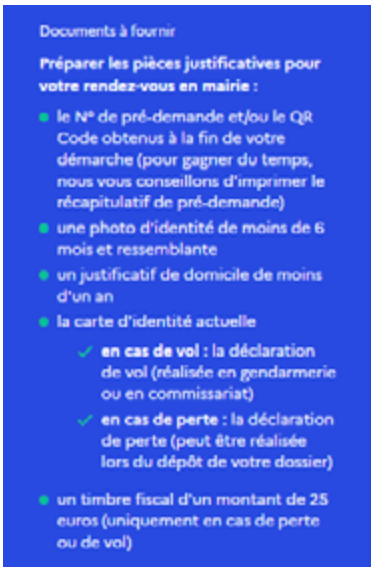
Infos : Cette organisation ne concerne pas les professionnels.
Pour l'ouverture d'un compte professionnel, contacter directement DCR 01.

Plus d'infos :
SMIDOM Veyle Saône
233 Rue Raymond Noël
01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne
04 74 04 94 69 - https://smidom.org/fr



NOUVEAU :

Un dispositif de recueil des demandes de carte nationale d'identité (CNI) & de passeport à Saint-Didier !



Suite à la candidature portée par la municipalité le 8 octobre 2020, le Ministre de l'Intérieur a accepté de doter la mairie de Saint-Didier-sur-Chalaronne d'une station de recueil des demandes de Cartes Nationales d'Identité (CNI) et de Passeports !

A l'heure où la plupart des services publics de proximité tendent à disparaitre dans les communes rurales, cette demande s'inscrivait dans une volonté de conserver un maximum de services de proximité afin de répondre aux besoins des habitants.

Il s'agit donc d'une excellente nouvelle, non seulement pour les habitants de Saint-Didier, mais également pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Val de Saône Centre. C'est tout un bassin de vie qui bénéfice de cet équipement et qui permet d'éviter des déplacements à Bourg-en-Bresse ou Châtillon-sur-Chalaronne.

Les coûts inhérents à l'installation de ce nouveau dispositif sont à la charge de l'Etat à l'exception des coûts liés au personnel pour le fonctionnement.

Les grandes étapes de la démarche sont les suivantes :

1. Se connecter ou créer un compte via le site **https://ants.gouv.fr/**

2. Remplir le formulaire de la pré-demande **en ligne ou via un formulaire papier** disponible à l'accueil de la mairie.

Vous devez conserver précieusement le n° de pré-demande et/ou le QR code et le présenter au moment de la validation de votre pré-demande en mairie.

Attention **la pré-demande réalisée en ligne est valable 6 mois.** Vous devez finaliser votre demande avec un RDV en mairie dans ces 6 mois.

3. **Prendre RDV en ligne depuis le site internet de la commune** de Saint-Didier-sur-Chalaronne, via l'onglet Démarches : **https://www.saintdidiersurchalaronne.fr/demarches/pieces-didentite-etat-civil/**

4. **Préparer les pièces justificatives pour votre RDV** en mairie.

5. Suivre l'avancement de la demande en vous connectant à votre espace ANTS.

Laetitia & Maryline restent à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à les contacter au 04.74.69.73.37 ou par mail à **etatcivil@st-didier-chalaronne.org**





France Services : Un nouveau service de proximité pour tous

Depuis le début d'année 2022, la Communauté de Communes Val de Saône Centre a ouvert un nouveau service de proximité permettant d'accompagner **gratuitement tous les usagers dans le cadre de leurs démarches administratives du quotidien** et d'accéder, au sein d'un guichet unique, aux principaux organismes de services publics : les ministères de l'Intérieur et de la Justice, les Finances Publiques, Pôle Emploi, l'Assurance Retraite, l'Assurance Maladie, la CAF, la MSA et La Poste.

Besoin d'aide dans vos démarches administratives ?

Les animatrices vous accueillent lors de permanences pour :

- Vous apporter des réponses à des questions générales concernant les démarches administratives du quotidien : déclaration de revenus, dossier de retraite, papiers d'identité, RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, carte grise ;
- Vous proposer un accompagnement confidentiel pour vos démarches en ligne : simulation d'allocations, demande de documents en ligne ;
- Vous orienter vers les services compétents selon vos besoins et pour des questions plus spécifiques ;
- Vous proposer un rendez-vous avec les organismes publics partenaires ;
- Vous permettre d'utiliser les outils numériques à votre disposition ;
- Vous permettre de rencontrer le Conseiller Numérique France Services pour vous aider dans l'utilisation des outils numériques au quotidien.

Permanences France services

Les deux animatrices France services vous accueillent du lundi au vendredi, ainsi qu'un samedi matin sur deux.

CONTACT FRANCE SERVICES
2 Rue de Lyon
01090 MONTMERLE-SUR-SAONE
09 74 36 65 35
franceservices@ccvsc01.org

Nouveau : Saisie en ligne des dossiers d'urbanisme !

Le service Urbanisme de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne propose désormais aux habitants et aux professionnels de saisir en ligne les demandes d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, de démolir, d'aménager, certificat d'urbanisme, autorisation de travaux).

Le dépôt des dossiers en version papier reste toujours possible. C'est un **service supplémentaire** qui est offert à la population.

Transmettre en ligne son dossier évite les frais de photocopies et les frais postaux.

C'est également un gain de temps et l'assurance d'échanges plus fluides entre les services communaux et le demandeur.

Concernant les offices notariaux, il est également possible de déposer les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sous ce même lien.

Simple et gratuite, la saisie en ligne, est désormais accessible via le lien suivant : https://sve.sirap.fr





Une boîte à idées, Place de la Fontaine !

LA COMMUNE À VOTRE ÉCOUTE
C'était un engagement de campagne !

"Certains habitants n'osent pas venir en mairie, c'est donc la mairie qui vient à eux avec cette nouvelle boîte à suggestions".

Cette installation permet à chaque habitant de s'exprimer librement et de faire des propositions et des remarques, dans l'intérêt collectif !



Saint-Didier-sur-Chalaronne

Culture et patrimoine

L'action culturelle constitue un élément essentiel du développement local et contribue fortement à l'attractivité des territoires, et à la cohésion sociale. Votre commune s'engage aussi fortement dans la mise en valeur et la conservation du patrimoine.



École de musique

Réveillez l'artiste qui sommeille en vous !

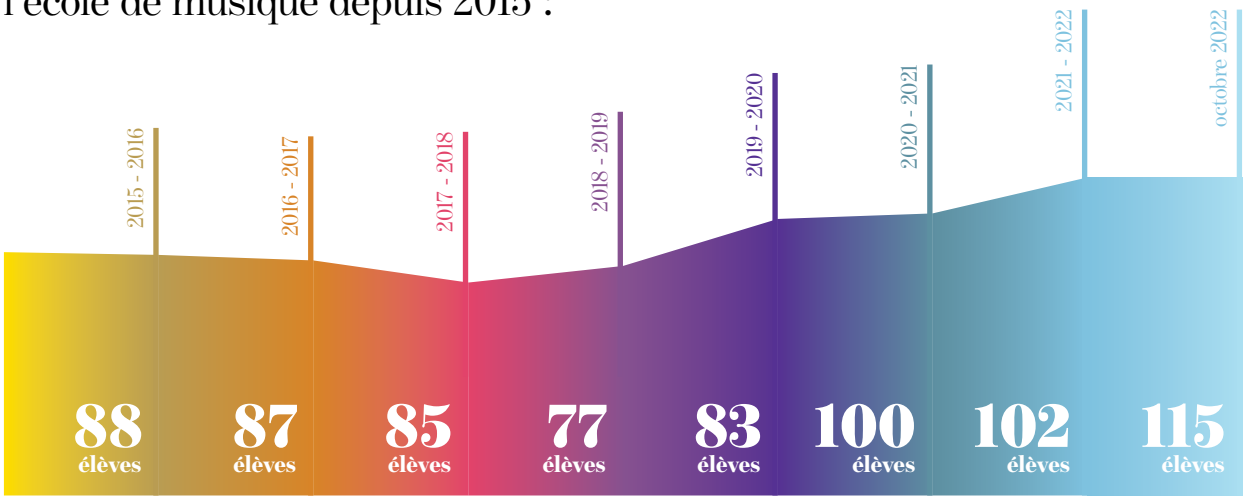
Dirigée d'une main de maître par M. Pascal BEREZIAT, Directeur, elle est un **lieu d'enseignement** mais aussi un **lieu de rencontres entre musiciens et mélomanes, professionnels et amateurs,** entre différentes esthétiques musicales !

Elle propose un **programme pédagogique adapté à tous les niveaux** avec une équipe pédagogique de 10 professeurs diplômés et expérimentés.

Au total, 22 disciplines sont dispensées :

- 11 classes instrumentales : accordéon, batterie, clarinette, cornet, guitare, piano, saxophone, trompette, tuba, violon, violoncelle.
- 1 classe de chant, 4 classes de formation musicale
- 1 classe d'initiation musicale
- 1 classe Petite Enfance dès l'âge de 2 ans
- 4 classes d'ensembles instrumentaux et chantés : orchestre 1er cycle, atelier de musique actuelle, guitares et chant et ensemble Tziganskaïa pour les jeunes musiciens
- 1 ensemble Percussions de Rue *(Nouveau depuis 2021 !)*

Évolution de la fréquentation de l'école de musique depuis 2015 :



Diffusion et rayonnement de l'Ecole de Musique :

Les élèves de l'école de musique se produisent en public et participent à de nombreuses manifestations publiques :

- Marché de Noël en décembre ;
- Cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre ;
- Manifestations organisées par la commune (Programmations du Centre Culturel en relation avec la Médiathèque, Esti'Val de Saône) ;
- Fête de la musique, Diffusion culturelle du CD01, etc ;
- Auditions publiques finalisant les projets pédagogiques.

La municipalité se réjouit de l'évolution notable du nombre d'élèves inscrits à l'école de musique ces 3 dernières années. Ceci grâce à une communication modernisée, une présentation dans les écoles des communes voisines et une volonté constante des élus de proposer de nouvelles activités diversifiées.









Les locaux de l'École de musique municipale se situent dans le Centre Culturel,
1 Place de la Culture, 01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne
04 74 06 65 87 | ecoledemusique@st-didier-chalaronne.org | www.saintdidiersurchalaronne.fr



Un nouvel essor pour la culture à Saint-Didier !

La nouvelle municipalité a constaté que, si côté musical la réussite était exponentielle, la bibliothèque reposait majoritairement sur ses acquis datant des années 90...

Partant de cette observation, au moment d'un départ à la retraite, le Conseil Municipal a voté l'évolution du poste de bibliothécaire.
C'est ainsi qu'une professionnelle des métiers du livre est arrivée à temps plein le 1er février 2022 : Mme Aurore CIVARD.

La bibliothèque transformée en médiathèque !

Dotée de CD et de DVD, la bibliothèque a pris sa véritable dénomination de médiathèque !
Devenant des lieux de vie à part entière, les nouveaux usages de la culture ont été intégrés tout au long de l'année 2022.
Le premier d'entre eux à voir le jour en juin 2022 : **la grainothèque !**

Une grainothèque inaugurée en juin 2022

Une grainothèque fonctionne sur le principe du troc entre jardiniers amateurs.
Vous pouvez venir avec des graines récoltées localement et prendre un sachet d'autres graines cueillies dans les mêmes conditions.
Un meuble à fiches récupéré du vieux mobilier de la bibliothèque est disposé dans le hall d'exposition, en libre-service, pour entreposer les graines.
D'ailleurs, un rendez-vous par an, en septembre, est prévu pour échanger les récoltes d'été.

Une ludothèque a ouvert ses portes en septembre 2022

Petite salle située dans la médiathèque, **la ludothèque** propose des jeux de société disponibles à l'emprunt et des jeux de construction à destination du jeu sur place.
La municipalité a ouvert ce service d'emprunt avec environ **60 jeux !**

Une réorganisation complète du site

Pour accueillir les nouveaux services, **l'espace dévolu à la médiathèque**



a été retravaillé et agencé pour répondre aux besoins de tous : disparition du bureau et de la salle d'atelier, diminution des étagères, réorganisation de l'espace petit-enfant, etc.

Des activités proposées tout au long de l'année

De nombreux évènements culturels se sont tenus dans votre médiathèque au cours de l'année 2022 :

- Expositions : Patrimoine aindinois, Jardin écologique, etc ;
- Rendez-vous aux jardins avec une installation toute la journée dans le théâtre de verdure ;
- Animations lectures ;
- Jeux en bois géants : palets, billards atypiques, jeux d'équilibre, crokinole ;
- Opération « Révisions » en direction des futurs bacheliers avec des horaires élargis jusqu'à 21h00 ;
- Projections de films dans le cadre d'animations départementales ;
- Ateliers créatifs ;
- Lectures à voix haute ;
- Soirée jeux.

Des partenariats renouvelés

La présence d'un agent à temps plein a permis de renouveler l'ensemble des partenariats ayant soufferts de la période COVID-19. Désormais, sont accueillis régulièrement :

- Les classes des écoles primaires Françoise DOLTO & Sainte-Marie
- Les groupes de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
- Les relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes Val de Saône Centre : SaôneRelais & VisioRelais

Encore des nouveautés dans les prochains mois !

Les élus sont déterminés à faire évoluer ce service culturel en dégageant chaque année, un budget conséquent. Parmi les projets envisagés, retrouvez très prochainement :

- Du nouveau mobilier,
- Nouveaux bacs de rangement pour l'espace bandes dessinées,
- De nouveaux sièges pour l'espace de lecture,
- Des tapis pour l'espace petit enfant.

TARIFS :

Adulte désidérien : 8 €/an
Adulte autres communes : 10 €/ an
- de 26 ans : Gratuit

1 adhésion vous donne accès jusqu'à :

* 6 livres/magazine durant 4 semaines
* 3 CD
* 2 DVD
* 1 jeu pour 2 semaines

TOUTES LES ANIMATIONS & ATELIERS SONT GRATUITS !

HORAIRES :

* mardis & mercredis : 15h00 - 18h00
* vendredis & samedis : 10h00 - 12h00

CONTACT :

1 Place de la Culture
01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne
* 04 74 04 91 09
* mediatheque@st-didier-chalaronne.org
* bibliostdidier01.fr
Centre Culturel de Saint-Didier

RAPPEL POUR LES DONS :

La Médiathèque accepte les dons sous certaines conditions :

* Pas de magazines, de dictionnaires, d'encyclopédies ;
* Ouvrages ayant - de 10 ans d'édition ;
* Jeux, ou éléments pouvant servir aux ateliers créatifs.

N'HÉSITEZ PLUS À POUSSER LA PORTE DE LA MÉDIATHÈQUE !



// Nouveaux jeux à la ludothèque



// Accueil des classes



Un nouveau piano

Généreux donateur désidérien !

Elève désidérien saxophoniste à l'Ecole de Musique, Jean-Pierre Tétu a souhaité faire don à la commune, du piano familial qui se trouvait dans la maison de famille. Dès sa réception, la commune a procédé a sa remise en état pour un coût total de 2 600 € TTC : nettoyage, ponçage des marteaux, réglages, accords...

L'instrument est aujourd'hui utilisé régulièrement par les élèves des cours de piano dispensés par le professeur Julien BONGIOVANNI ainsi que lors des répétitions des ensembles collectifs tels que l'orchestre 1er cycle et l'atelier de musique actuelle.

Aussi, les élèves peuvent venir, sur demande, s'entrainer si le piano n'est pas utilisé. **Un grand merci à Jean-Pierre TETU pour sa générosité !**





La petite cabine à livres

De la cabine téléphonique à la cabine à livres ! Un très joli projet de graphisme mené en collaboration avec les élus en charge de la Culture et la société de communication désidérienne : le studio Carte Blanche.

L'objectif ? Donner des couleurs et du pep's à cette ancienne cabine téléphonique transformée il y a quelques années en boite à livres !

Accessible 24h/24 et 7j/7, prenez ou déposez un livre dans cette "petite" cabine à livres !





One-Man Show

Le 13 mai 2022, la municipalité a proposé **un évènement culturel exceptionnel :**

Le One-Man Show de l'humoriste Marcus Super Sympa !

Fini l'humour corrosif, le mauvais esprit, les vannes chocs.

Dans Super sympa, les contre-pieds s'enchaînent et à la place des fins attendues, d'autres surgissent. Et non, le monde n'est pas devenu flou. C'est lui qui est devenu myope !

Un grand merci à toutes les personnes ayant pris part à cette soirée du rire !



La balade des Lavandières : un circuit touristique familial !

Profitez du circuit touristique familial intitulé «La Balade des Lavandières» d'environ 2h00 permettant de découvrir les lieux emblématiques de la commune : lavoirs, calvaires, sources, châteaux, etc.

Point de départ : Place de la Fontaine
Arrivée : Monument aux Morts

Distance : 7 km avec option de 4 km supplémentaires.

Un guide de visite est à votre disposition à la mairie ainsi qu'à l'Office de Tourisme Val de Saône Centre.

L'itinéraire est également disponible sur l'application et le site internet de la commune.



/ Départ de la balade, place de la Fontaine



11 nouvelles bornes patrimoniales pour découvrir l'histoire du village !

SUBVENTIONNÉ 80%

A l'initiative de la commission municipale Culture & Patrimoine, 11 bornes patrimoniales ont été installées sur un itinéraire de randonnée de découverte du patrimoine historique de la commune.



Cette installation a pour ambition de favoriser le tourisme et l'éveil des connaissances historiques de notre patrimoine, la mise en valeur de ces lieux ; une sorte de musée à ciel ouvert.

Il ne vous reste plus qu'à cheminer tel le Petit Poucet en découvrant, aux pieds des plus beaux bâtiments ou lieux d'intérêt, des panneaux historiques :

- L' Eglise de Saint-Didier ;
- L' Ancienne Mairie ;
- La Salle de la Lyre ;
- Le Lavoir des Illards ;
- La Passerelle du Pont de Saint-Julien ;
- Le Moulin de Saint-Julien ;
- La Source de Saint-Didier ;
- Le Château de Vannans ;
- Le Lavoir de Valenciennes ;
- La Croix de mission 1840 ;
- Le Monument aux Morts.

Un grand merci à nos partenaires :

› Carte Blanche de Saint-Didier pour la conception des supports de communication ;

› Fermob de Saint-Didier pour la fabrication des bornes ;

› Signasolution de Saint-André-de-Bâgé pour l'impression des supports.

Coût total du projet : 6 420 € TTC
Subvention(s) accordée(s) : 80 % de la part de la Région AURA, du Département de l'Ain et de l'Etat (DETR)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

AIN le Département

Les 15 calvaires & croix de chemin ont fait peau neuve

Ils nous interpellent sur le bord des routes, à la croisée des chemins et même sur les places publiques. Sans intervention, ce petit patrimoine tomberait en ruine et le travail des anciens disparaîtrait...



SUBVENTIONNÉ 80%

Comme ils s'y étaient engagés, les élus ont fait procéder à la rénovation des 15 croix et calvaires de Bourchaneins, Bel Air, Champanelle, Haut Mizériat, La Platte, etc.

Bravo à l'entreprise Lavage Décapage Service (LDS) de Saint-Etienne-sur Chalaronne (Ain, 01) pour le travail réalisé avec qualité et professionnalisme !

Coût total des travaux : 8640 € TTC
Subvention(s) accordée(s) : 80 % de la part de la Région AURA, du Département de l'Ain et de l'Etat (DETR)







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

AIN 01 le Département



Restauration du petit patrimoine

Dans le cadre de la restauration du petit patrimoine de notre commune, il a été procédé à la restauration du **Monument aux Morts situé Place de l'Eglise ainsi qu'au réchampissage des inscriptions de la Stèle du Jubilé.**

Ces monuments sont mis à l'honneur à l'occasion de l'Anniversaire de la Libération de notre commune et des cérémonies commémoratives du 08 mai et du 11 novembre.

Ces travaux ont été brillamment réalisés par l'entreprise Lavage Décapage Service (LDS) de Saint-Etienne-sur Chalaronne (Ain, 01).

Coût total des travaux : 5 800 € TTC
Subvention(s) accordée(s) : 80 % de la part de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de l'Ain et de l'Etat (DETR)



SUBVENTIONNÉ 80%

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

AIN 01 le Département

Travaux conservatoires de l'église : une opération d'ampleur pour valoriser le patrimoine !



A l'issue de l'étude de diagnostic de l'église de Saint-Didier-sur-Chalaronne mandatée par la nouvelle municipalité de Saint-Didier et réalisée par le cabinet désidérien HERRGOTT & FARABOSC en 2021, il a été constaté les désordres suivants :



La couverture de l'édifice était en très mauvais état avec :

- Présence accrue de mousse ;
- Zingueries obstruées par la végétation ;
- Chapeaux partiellement cassés.

Par conséquent, il était préconisé, dans un souci de préservation de l'édifice de toute infiltration d'eau, d'entreprendre des travaux conservatoires.

Les travaux engagés sur l'édifice religieux cette fin d'année 2022 ont consisté en un remaniement complet de la couverture de la nef, incluant toutes les toitures à l'exception de celle du clocher. Pour ce faire, les techniques opérées ont été les suivantes :

- Remaniage à tranchée ouverte de la couverture en tuile canal ;
- Dépose et évacuation complète des châssis d'accès vitrés ;
- Dépose des tuiles et des faîtières de réemploi ;
- Triage, nettoyage et élimination des mousses et des tuilons ;
- Remplacement des tuiles abîmées ;
- Fourniture et pose de plaque sous tuile Flexoutuile 235 (nef et bas-côté) ;
- Repose des tuiles de réemploi (sans scellement) ;
- Repose des faîtières de réemploi (sans scellement) ;
- Traitement anti-mousse mécanique et par aspersion d'un produit anti-mousse, curatif et préventif biodégradable à 98 % non agressif pour les matériaux.

Cette opération de grande ampleur qui garantit l'étanchéité de l'édifice sur plusieurs décennies, s'inscrit dans le cadre des engagements pris par la nouvelle municipalité sur le mandat 2020-2026, dans cette même volonté de préserver et valoriser le patrimoine désidérien pour les générations futures.

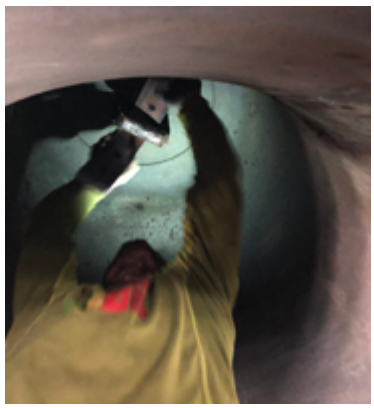


















Parallèlement à cette opération, la municipalité a également procédé au remplacement des battants des cloches qui étaient d'un métal trop dur et qui risquaient, à force d'usage, de fissurer ces dernières pouvant entraîner leur chute.

Un grand merci à nos partenaires :

- TOITURES GIROUD de Francheleins (01) pour les travaux de toiture
- BODET CAMPANAIRE de Saint-Priest (69) pour le changement des battants des cloches

Coût global du projet : 94 153,62 € TTC
Subvention(s) accordée(s) : 80 % réparti comme suit : 50 % de DSIL exceptionnelle (Etat) et 30 % du Conseil Départemental de l'Ain.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AIN le Département

Le chauffage de l'église est trop dangereux !

L'église de Saint-Didier est équipée depuis de nombreuses années d'une installation de chauffage par air diffusé, réalisée au moyen d'un générateur d'air chaud avec brûleur fonctionnant au gaz naturel.

L'ensemble est vétuste, et plus du tout conforme aux plus élémentaires normes de sécurité en vigueur dans de tels établissements recevant du public. Cette installation est inefficace et contient de l'amiante.

Un contrôle commandé par la municipalité a eu lieu au cours de l'année 2022 et les conclusions sont sans appel : **le système de chauffage de l'édifice est défaillant.** De la corrosion a été identifiée sur les conduites et l'étanchéité des tubes est en jeu. Par conséquent, cela représente un risque d'intoxication au monoxyde de carbone, très dangereux car inodore.

Par conséquent, **en aucun cas la nouvelle municipalité ne peut prendre le risque de remettre en route cet équipement pour lequel des défaillances avait été soulevées depuis plusieurs années ... en vain !**

Vos élus ont d'ores et déjà pris le sujet en main ! Une étude permettant de comparer 3 systèmes de chauffage afin que la commune puisse choisir celui adapté à ses besoins et moyens a été commandée en novembre 2022 auprès du bureau d'études GOULLIOUD de Cailloux-sur-Fontaines (69) leader en chauffage des édifices religieux.

Cette étude comparative indiquera les avantages, inconvénients, coût d'investissement et coût d'utilisation de chaque solution et permettra à la municipalité de choisir la solution la plus satisfaisante en terme d'efficacité, d'esthétique, d'acoustique, d'économie d'énergie et de facilité d'utilisation.

Coût de l'étude comparative : 2520 € TTC







LES PROJETS À L'ÉTUDE CÔTÉ CULTURE & PATRIMOINE?

- **Le ravalement des façades des lavoirs de Romaneins, Valenciennes et des Illards ,**
- **Le ravalement de la façade du puit situé au Carrefour de la RD933 – RD7 .**
- **L'installation de 9 nouvelles bornes patrimoniales**
- **La création d'un guide pour des visites commentées de l'église.**

Saint-Didier-sur-Chalaronne

Cadre de vie et environnement

Qu'il s'agisse de développement durable ou d'environnement, la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne est fortement investie pour conserver et toujours améliorer le cadre de vie et préserver son patrimoine naturel.
Ensemble, prenons soin de notre commune.

Trop de déchets ramassés !

Un grand MERCI à l'ensemble des élèves et professeurs de l'ensemble scolaire Saint-Joseph, qui chaque année, donnent de leur temps pour une grande opération « Ramassage de déchets » sur le territoire de la commune.

Un grand BRAVO à tous ces jeunes qui se mobilisent au quotidien pour notre environnement et les enjeux de demain !

Malheureusement, encore trop de déchets jonchent nos routes, chemins, fossés et autres lieux publics ...





De nouveaux arbres pour faire de l'ombre là où il en manquait !







Conformément aux engagements pris et à la volonté de l'équipe municipale de poursuivre la végétalisation de la commune, plus d'une vingtaine d'arbres et arbustes ont été plantés en 2022 sur le territoire désidérien.

En plantant ces nouvelles essences, les élus s'engagent pour plus d'oxygène, plus de biodiversité, moins de CO2 et une meilleure santé pour tous !

La sélection des sujets a été réalisée conjointement avec les élus, les agents du Service Technique et les Pépinières Daniel SOUPE de Châtillon-sur-Chalaronne.

Les plantations ont été réalisées par cette même entreprise au plan d'eau du Moulin Neuf et au quartier du Carillon.

Coût total de l'opération (fourniture + plantation) : 4 500€ TTC

Un nouveau utilitaire électrique pour les Services Techniques !

Depuis plus d'un an, les agents techniques de la commune roulent au volant d'un véhicule utilitaire 100% électrique n'émettant aucun gaz à effet de serre. Alors que le précédent véhicule était vieillissant et polluant, ce nouveau Renault Kangoo ZE a été financé intégralement par l'affichage d'encarts publicitaires de 13 entreprises du territoire. Un grand merci à elles ! **Cette nouvelle action démontre ainsi la volonté de la commune de participer à la transition énergétique.**



Construction d'un
nouvel ossuaire au cimetière

Afin de permettre la reprise des concessions échues non renouvelées et/ou en état d'abandon, la municipalité a fait procéder à la création d'un 4ème ossuaire.

Équipement communal obligatoire et méconnu, il est destiné à recevoir les restes des personnes qui sont inhumées dans les concessions à reprendre.

Pour permettre l'implantation de ce nouvel ouvrage, les deux cabanons existants devenant obsolètes ont été démolis.

Merci à nos partenaires et notamment aux entreprises SNGD et LEFEVRE GOYON de Saint-Didier-sur-Chalaronne, en charge des travaux.

Coût de l'opération : 8 000 € TTC





Pour mieux se repérer !

Un nouveau plan
du cimetière

Pour accueillir le public toute l'année et afin que chacun puisse retrouver rapidement la sépulture qu'il recherche, une signalétique personnalisée a été créée et mise en place à l'intérieur du cimetière communal.

Visible depuis l'entrée, cette nouvelle signalétique moderne, sobre et robuste est composée :

- d'un plan de repérage situé à droite du portail d'entrée ;
- d'une vingtaine de panneaux répartis dans les allées ;
- d'une vingtaine de plaques au sol.

Cette réalisation fait suite à un travail conséquent des élus de la commission Cadre de Vie & Environnement. Un merci plus particulier à Françoise & Fabienne pour leurs recherches bibliographiques florales relatives aux noms des allées.
Ce projet a été réalisé avec rigueur et professionnalisme par l'entreprise Signasolution de Saint-André-de-Bâgé (01).

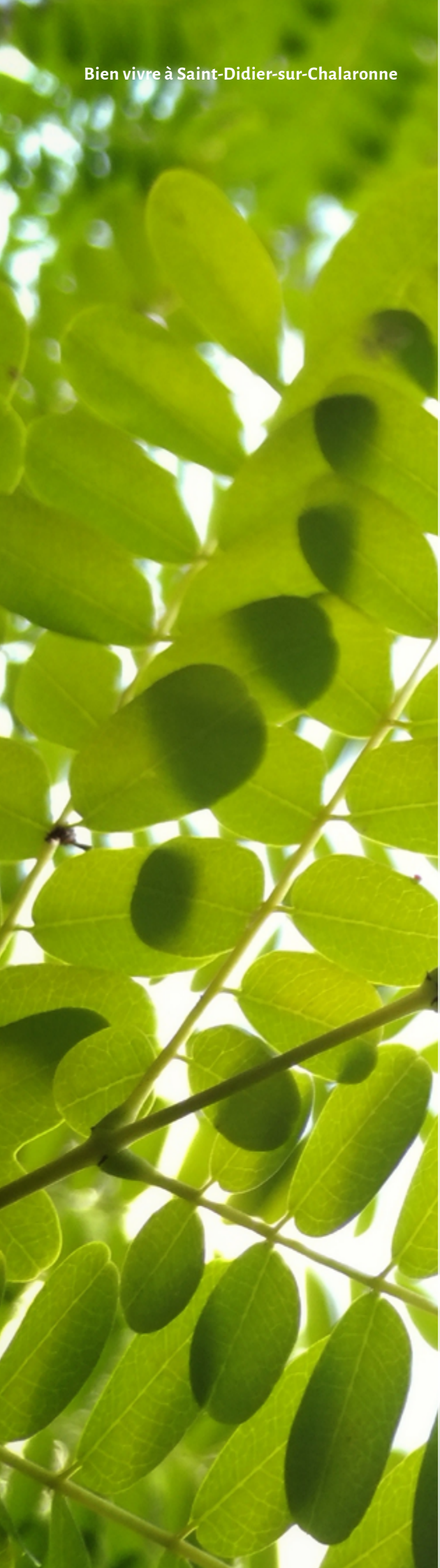
Coût total du projet : 8 100 € TTC

Faites broyer
votre sapin de Noël !

Comme chaque année depuis 2020, après les fêtes de fin d'année, les habitants sont invités à venir déposer leurs sapins tous les jours 24h/24 sur le parking des Services Techniques (Rue Joseph Berlioz - en face de la station de lavage).

Les sapins sont directement broyés sur place par les services de la commune.

Le fruit du broyage peut être récupéré par les habitants qui le souhaitent ou utilisé pour créer des tapis végétaux autour des aménagements paysagers de la commune.



Maitrisons l'état de santé de nos arbres : un diagnotic réalisé !

Une récente rupture de charpentière sur l'un des très anciens platanes de la place de l'Eglise, a motivé la municipalité d'avoir un avis spécialisé sur les platanes en question, mais aussi sur d'autres arbres pouvant poser des problèmes de sécurité publique.

Ainsi, un diagnostic sanitaire et sécuritaire de plusieurs arbres de la commune a été réalisée par le cabinet CITARE de Montélimar, représenté par Mme Corinne Bourgery, ingénieur-agronome, urbaniste et expert-conseil en arboriculture environnementale, au cours de l'année 2022.

Les conclusions générales de l'étude sont sans appel et nécessitent inévitablement une prise de mesures en conséquence dans les meilleurs délais, par la municipalité :

Platanes de la Place de l'Église

Les 3 platanes sont historiques. Ils ont subi tous les sévices de l'urbanisation. Ils témoignent à ce jour d'importantes plaies de tailles et de nécroses très anciennes, progressivement infestées de divers champignons lignivores affaiblissant les structures atteintes.

« L'état des 3 platanes est plus que dégradé mécaniquement comme physiologiquement. Leur avenir est désormais limité aux prochaines années, avec un platane Nord (face garage) qui ne justifie déjà plus sa place. Il est en mortalité et il ne paraît pas raisonnable de poursuivre des tailles qui ne sauvent rien, sinon l'impression de « sécuriser » en attente d'abattage. Ces arbres ont bien souffert, et probablement au niveau racinaire lors de l'ancienne transformation du site »

Marronniers de la Stèle du Jubilé

Les marronniers communs à proximité de la stèle sont







emblématiques. Probablement plantés en même temps, le plus au sud en bordure de la RD 933 est aussi le plus développé car a dominé son « jumeau ».

« Ces deux marronniers sont à préserver en l'état. Des bois morts « normaux » car liés à l'absence de lumière dans certaines parties des houppiers seraient à éliminer sans urgence pour éviter leur chute au sol. »

Tilleuls de la Rue de la Libération – D933

« Il a été observé **une importante défectuosité au sein de l'alignement d'entrée de ville par la RD 933, nord. Le tilleul situé à l'aplomb de la « Maison Chanon », d'une douzaine de mètres de haut, témoigne en effet d'un dépérissement bien amorcé. Les parties lésées ont été infestées d'un champignon lignivore virulent, l'amadouvier, augmentant les risques de rupture des parties atteintes. Vu le peu d'avenir de ce tilleul et le risque qu'il commence à présenter, il est recommandé d'envisager son élimination.**

Le contrôle du reste de l'alignement ne révèle rien d'autre posant d'immédiats problèmes à ce jour. Le contrôle de tout l'alignement fait bien entendu partie de la surveillance normale et annuelle du patrimoine arboré. »

Alignements d'érables de Rue de la Libération - Lotissement du Moulin

« La dizaine d'érables argentés est en mauvais état général. Ces arbres, peut-être de qualité moyenne dès l'origine, auraient souffert de manque de vigueur dès leur reprise, les fragilisant face à un phénomène classique dit d'échaudures d'écorces sur les faces sud/sud-ouest de tronc.

L'état dégradé à plus de 50% des arbres qui vont aller de mal en pis, inciterait à reconsidérer l'ensemble de l'alignement et à refaire une plantation soignée dans les règles de l'art. Il s'agira de préparer le sol par des décompactages, de choisir des jeunes tiges vigoureuses en pépinière de qualité et d'assurer les soins de reprise pendant trois ans (essentiellement le paillage au pied pour éviter la concurrence herbacée et bien sûr les arrosages de reprise, à la cuvette).

Le choix de l'érable argenté n'est pas le meilleur ici car cette essence vieillit vite et mal. La réflexion pourra s'orienter vers la gamme des chênes, des frênes, des tilleuls, etc. sachant que la place disponible permettra de privilégier des ports libres. »

Chêne de la Route de Bourg

Le chêne pédonculé concerné en sortie d'agglomération est assurément l'un des arbres les plus remarquables de la commune. Il atteint 20 m de haut et près d'un mètre de diamètre de base et a pu développer son port quasiment librement.

Cet arbre de bonne vigueur est donc bien d'avenir en l'état et ne doit surtout pas être sévèrement touché. La seule préconisation concerne quelques bois morts « normaux » qu'il conviendrait d'éliminer pour éviter leur chute au sol. Il n'y a pas d'urgence d'intervention pour un tel nettoyage de houppier.

L'attention est attirée sur la préservation nécessaire du sol dans lequel l'arbre a poussé. Toute perturbation de sa sphère racinaire aura des incidences négatives sur sa vigueur et son ancrage.



«Ma prime Vélo Electrique" vient en remplacement de la subvention façade qui existait jusqu'en juin 2021.

Cette aide créée dans le cadre du contrat de Développement Rhône-Alpes Bresse Revermont Val de Saône n'avait plus vocation à exister dans la mesure où la Région avait mis fin à ce contrat progressivement en 2015-2016.

Une aide municipale de 100€

Pour l'achat d'un vélo électrique !

Dans le cadre de la promotion de l'éco-responsabilité, du développement durable et de l'arrivée du projet de la Voie Bleue porté par la Communauté de Communes Val de Saône Centre, **les élus désidériens ont créer «Ma Prime Vélo Electrique»!** Cumulable avec la prime d'Etat "Bonus VAE", profitez de cette nouvelle mesure sans tarder !

Comment bénéficier de cette aide ?

Pour bénéficier de cette aide, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Etre habitant(e) désidérien(ne)s ;
- Subvention forfaitaire de 100 € pour l'achat d'un VAE neuf d'une valeur minimum de 200 € ;
- Aide accordée sans condition de ressources ;
- Fournir une preuve d'achat sur le territoire français ;
- Limité à 30 dossiers par an ;

Afin de faire votre demande de subvention, vous pouvez télécharger et compléter le formulaire en ligne sur le site internet de la commune.



Du nouveau mobilier urbain uniformisé !



Dans un souci de cohérence visuelle et d'amélioration du cadre de vie :

La municipalité a fait le choix d'une part, de substituer le mobilier urbain devenu vieillissant et d'autre part, d'ajouter de nouveaux éléments dans les espaces publics.

Fini le rouge, le vert et le bleu... vos élus ont œuvré pour une harmonisation sobre et esthétique dans une charte graphique unique, le RAL 7016 (gris anthracite).

Profitant de cette opération de cohérence en matière de couleurs, la municipalité, via l'aide des services techniques communaux, a installé :

- **15 poubelles de plus grande capacité et plus solides** en remplaçant des poubelles vertes grillagées devenues obsolètes et dégradant les immeubles sur lesquels elles étaient installées ;
- **20 barrières et plots de sécurité** dans un souci de sécurisation des terrasses des restaurants bars et des lieux les plus dangereux ;
- **15 nouvelles bornes d'hygiène canine complètes,** avec poubelle et distributeur de sacs ;
- **22 nouveaux banc**s « Louisiane » de 2 et 3 mètres ;
- **20 range-vélos au droit des lieux d'intérêt de la commune** : Maison de santé, Mairie, cimetière, plan d'eau, parking du Moulin Neuf, Centre Culturel, Espace de Santé, le Bourg.







Un grand merci à tous nos fournisseurs :

Fermob et Cintramétaux de Saint-Didier-sur-Chalaronne, Signacity de Saint-André-de-Bâgé, Celona de Poitiers et Atech de Mazières en Mauges.

Coût total du projet : 27 600 € TTC

Nom d'un chien !



Stop aux déjections canines !



Ramasser les déjections de votre animal sur la voie publique n'est pas qu'une question de savoir-vivre et de respect d'autrui :

C'est aussi une obligation légale !!

35€ en général, mais jusqu'à 450€ pour une crotte de chien non ramassée. Vous êtes prévenu, alors gare aux amendes !

15 nouvelles bornes d'hygiène canine complètes,
avec poubelle et distributeur de sacs gratuits
sont à votre disposition sur la commune



Saint-Didier fait la guerre aux mauvaises herbes

Avec son désherbeur thermique !

C'est dans le cadre de la démarche « zéro pesticide » imposée par la loi pour le traitement des espaces publics, que la commune a fait l'acquisition de ce nouveau matériel..

Acquis auprès de la société GARRY BRESSE MOTEURS, cet outil est très simple d'utilisation, léger, et sécurisé.

Grâce à sa puissance de chauffe adaptable, son système d'allumage "start and stop", la consommation de gaz est optimisée.

Concrètement, les agents marchent normalement et passent le désherbeur très peu de temps (1 à 2 secondes) à environ 40 cm au-dessus des plantes à détruire.

Ce système breveté consiste à délivrer de la chaleur pulsée, c'est-à-dire envoyée via un diffuseur en inox, orientable à 360°, qui ne chauffe que très peu puisque la chaleur rebondit sur le sol.

Les mauvaises herbes sont ainsi traitées d'un simple geste, la plante reçoit un « coup de chaud » qui la fait s'affaisser dans les 20 minutes et se dessécher en plusieurs jours.

Coût total de l'équipement : 3 600 € TTC

Profitez 2 fois par an de l'opération broyage de déchets verts à domicile !



Compte-tenu de l'interdiction de brûlage et afin de proposer une solution simple aux habitants de la commune ayant beaucoup de déchets verts, la commune offre 2 fois par an, **en partenariat avec le SMIDOM Veyle Saône, la possibilité aux personnes intéressées de faire broyer leurs déchets verts directement à leur domicile !**

Le principe est très simple :

- Inscription des personnes intéressées en mairie, par mail ou téléphone ;
- L'entreprise mandatée intervient directement au domicile pour procéder au broyage des déchets verts ;
- Le broyat est conservé par l'habitant ;
- Le règlement se fait directement à l'entreprise en charge du broyage au tarif de 40 €/heure, déductible de 50 % aux impôts ;
- La commune et le SMIDOM Veyle Saône prennent intégralement en charge le coût du déplacement et les frais techniques.



Tu pollues, tu payes !

"Nous ne transigeons pas avec les déchets sauvages et continuerons, de manière active à lutter contre ces incivilités ! "

Renaud DUMAY,
Maire de Saint-Didier-sur-Chalaronne et son équipe !

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit sa nature ou son volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Tout dépôt de déchets est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui !

Pour rappel, la municipalité systématise le dressage de procès-verbaux et applique les forfaits d'enlèvement en vigueur depuis le 23 juillet 2020 qui s'élèvent à minima à 600 € pour le 1er mètre cube, ajouté de 400 € par mètre cube supplémentaire.

Ces forfaits financiers n'exonèrent pas les auteurs des faits des dépôts sauvages de l'action du maire via ses pouvoirs de police ni d'une plainte déposée à leur encontre. En 2022, un montant total de 14 000 € de frais liés à l'enlèvement des déchets sauvages ont été facturés aux auteurs des faits identifiés !



LES PROJETS À L'ÉTUDE CÔTÉ CADRE DE VIE & ENVIRONNEMENT?

- **Plantation de plus de 300 mètres linéaires de haies bocagères**
- **Requalification du parking des Potagers de Bel Air**
- **Plantation d'arbres fruitiers au droit des potagers de Bel Air**
- **Plantation de cyprès au cimetière communal .**



Saint-Didier-sur-Chalaronne

Finances et communication

Le budget d'une commune prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.
Il est préparé par le maire, ses adjoints et les services administratifs de la mairie et doit être adopté par le conseil municipal.
La communication, est devenue un impératif incontournable pour toutes les collectivités.

Nouveau site internet

Plus moderne, plus pratique et adapté à tous les équipements mobiles d'aujourd'hui !

Le site internet de la commune, devenu vieillissant, a été entièrement renouvelé et repensé en fonction des habitudes et des exigences numériques actuelles.

Un nouvel outil de communication, pratique, une page d'accueil engageante, avec une foule de renseignements utiles atteints en moins de 3 clics.



A vous de jouer ! Partez à la découverte de votre nouveau site Web : www.saintdidiersurchalaronne.fr

BRAVO à Floris de l'équipe D'CLIC Informatique de Bâgé-Dommartin (01) pour la qualité du travail réalisé !

Page Facebook



Plus de 3280 abonnés... Ce cap franchi est une preuve de confiance et d'attachement aux qualités des informations fournies.

Un grand merci à ceux qui nous suivent, nous lisent, nous commentent les informations publiées et partagent nos contenus !

Cette page est un lieu d'information et d'échange. Grâce à la publication d'information en temps réel et continu, vous ne pouvez rien manquer de l'actualité désidérienne et de toutes les infos sur les derniers événements.

A très vite sur les réseaux :

facebook.com/CommunedeSaintDidiersurChalaronne

Note : Pour les personnes non-adeptes à ce réseau, l'ensemble des informations publiées sont disponibles en parallèle sur l'application mobile de la collectivité.

L'info partout, pour tous !

Les vieux panneaux ont laissé place à 20 nouvelles vitrines d'affichage réparties dans les quartiers et hameaux de la commune.

Ces espaces de communication, répartis uniformément sur le territoire, contribuent à la mise à disposition de l'information municipale aux habitants, en complément des autres moyens de communication tels que le site internet, la page Facebook, l'application mobile, les panneaux lumineux et Le Mag'.

Merci à l'entreprise Signasolution de Saint-André de Bâgé (01) pour la réalisation et la pose de ce mobilier.

Coût total du projet : 10 488 € TTC



// Vieux panneaux d'affichage



// Nouveaux panneaux d'affichage

En complément, 3 nouveaux panneaux haute technologie !

Les panneaux lumineux nous permettent de communiquer en temps réel plus largement et plus efficacement.

Véritable outil de cohésion sociale, les panneaux lumineux d'information répondent aux besoins de communication dynamique en plaçant nos habitants et touristes au cœur de l'actualité de la commune.



Les nouveaux habitants sont chouchoutés !

Le RDV 2023 est donné le 10 Mars à 19h00, Salle de la Lyre!

Pour la 1ère fois à Saint-Didier, la municipalité actuelle a donné RDV aux nouveaux habitants pour une présentation détaillée de la commune et une remise de cadeaux de bienvenue.

L'occasion pour les élus de donner à connaître la richesse du territoire et faciliter la rencontre et l'intégration des nouveaux désidériens.



Zoom : Sur les finances de la commune :



Clôture de l'exercice 2021

Après présentation en commission finances, le compte de gestion établi par le Trésor Public et le compte administratif établi par les services communaux sont concordants et ont étés approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Les résultats financiers 2021 sont à votre disposition en Mairie.

Taux d'imposition 2022

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 n'ont pas été modifiés par rapport aux taux votés en 2021 et 2020, soit :

- 28,35 % pour la taxe sur le foncier bâti (TFB)
- 38,10 % pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

Budget 2022

Le budget 2022 est en équilibre à hauteur de 4 579 026,39 € réparti en :

- Fonctionnement pour 2 917 275,91 €
- Investissement pour 1 661 750,48 €

Fonctionnement

Les principales évolutions sur les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

* **Prise en compte de l'augmentations du gaz, de l'électricité, des carburants et du coût des matières premières,**
* **Acquisition de produits relatif à l'identité visuelle** de la commune : roll'up, voiles, totem, tapis...
* **Activités du CMJ & Festivités :** Mur d'expression libre, Esti'Val de SAONE, évènements culturels ;
* **Entretien de voirie et bâtiment :** balayage, dalles pour espaces de pique-nique, panneaux lumineux, marquage...
* **Logiciels et maintenances :** Contrôles et vérifications périodiques (non effectués pour certains depuis plusieurs années), défibrillateurs, logiciel de réservation de salles en ligne, logiciel des titres d'identité sécurisés, logiciel périscolaire...
* **Annonces & Insertions :** Marché public restauration scolaire et Marché de renouvellement de la DSP du Camping
* **Charges de personnel :** hausse valeur du point d'indice de 3,5 %, remplacement congés d'été, tuilage départ à la retraite, remplacement congé maternité, HS relatives aux élections, ouvertures de poste à l'ACM pour répondre aux obligations réglementaires d'encadrement et faire face aux augmentations d'effectifs, création d'un poste pour la délivrance de titres d'identité...

Investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la commune.

Pour 2022, les principales inscriptions au budget sont les suivantes :

- **146 000 €** de remboursement en capital des emprunts
- **50 000 €** pour la réhabilitation des toitures des 3 lavoirs, des calvaires et croix, du Monument aux morts et de la stèle du Jubilé
- **22 000 €** pour l'installation de mobilier urbain et outillage technique...
- **30 000 €** pour la réfection des façades des 3 lavoirs et du puit communal
- **6 000 €** de réserve foncière
- **30 000 €** pour l'acquisition d'un nouveau camion-benne
- **122 000 €** pour la réfection de la toiture du Centre Culturel (en attente de subventions)
- **8 100 €** pour l'aménagement de la médiathèque.
- **10 000 €** pour l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection
- **55 000 €** pour la reprise des grilles d'eaux pluviales et le rallongement des ralentisseurs de la Rue de la Libération ainsi que la réfection finale en enrobé du parking du Moulin Neuf
- **80 000 €** pour la réfection de voies et chemins communaux
- **20 000 €** pour des études de maitrise d'œuvre (parking du Cessez-le-Feu et rénovation de la maison Trainar)
- **90 000 €** pour les travaux de réfection de la toiture et des cloches de l'église
- **13 500 €** pour la plantation de haies bocagères
- **20 000 €** pour le développement touristique.

Les dépenses d'investissement sont financées grâce à l'autofinancement et sans recours à des emprunts supplémentaires que celui existant (Construction du groupe scolaire Françoise DOLTO).

Saint-Didier-sur-Chalaronne

Agriculture, urbanisme et travaux

La commission est en charge de proposer des orientations d'aménagement pour la commune tout en conservant un cadre de vie agréable, dans le respect de l'environnement et du patrimoine existant.
Plus particulièrement la mise en application du Plan Local d'Urbanisme, la modernisation des aménagements urbains toujours dans un soucis d'amélioration et de bien vivre.

Moment d'échange annuel avec les professionnels agricoles

Attachée à la préservation de la ruralité et des terrains agricoles et naturels du territoire désidérien, l'équipe municipale organise chaque année une réunion d'échange avec l'ensemble des professionnels agricoles.

Il s'agit d'un moment privilégié pour faire le point sur les travaux en cours et à venir, les projets agricoles et toutes autres informations utiles.



Continuons notre lutte contre les constructions illégales !

La loi est la même pour tous !

Attachés au respect des règles d'urbanisme par toutes et tous et dans un souci de responsabilité et d'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire, les élus désidériens luttent d'arrache-pied contre les infractions au code de l'urbanisme de toute nature : construction d'habitations, piscines, abris, extensions, avancées de toit, exhaussements de sols, remblais, clôtures, busages de fossés etc. En effet, en cas d'infraction aux règles applicables, le maire a un rôle primordial à jouer et agit systématiquement selon la procédure rappelée ci-dessous :

1

Le maire fait constater l'infraction en dressant un procès-verbal des irrégularités qu'il observe.

Ce PV est assorti de photographies, d'articles juridiques et de toute autre document pouvant accréditer l'irrégularité de la situation. Il contient la date, le lieu et la nature de l'infraction.

Lorsque la constatation de l'infraction porte sur des constructions ou des travaux visibles de l'extérieur, le maire peut établir le PV depuis la voie publique

2

Transmission sans délai d'un PV, au Procureur de la République, lequel décide de la suite à donner aux faits constatés.

C'est lui qui peut, par exemple, renvoyer les personnes mises en cause devant le tribunal correctionnel (article 40 du code de procédure pénale).

3

Dès qu'un PV a été dressé, **le maire ordonne par arrêté motivé, l'interruption des travaux.** Copie de cet arrêté est transmise sans délais au ministère public.

Cet arrêté interruptif ordonne que les travaux réalisés par l'administré soient interrompus et précise, le cas échéant, que des mesures nécessaires à la sécurité des personnes et des biens seront prises au frais du constructeur.

4

Déroulement de l'enquête : auditions, actes d'enquête

Si l'enquête lui paraît terminée, le Procureur de la République peut prendre une des décisions suivantes : classer l'affaire sans suite / proposer une mesure alternative aux poursuites / Faire juger le suspect.

Nous insistons particulièrement sur l'attachement de notre équipe à faire respecter sur le territoire de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne, les règles d'urbanisme, et ce que les atteintes soient modestes ou plus conséquentes.
Cette fermeté s'est traduite par plusieurs actions depuis l'élection de la nouvelle équipe municipale le 28 mai 2020, à savoir :

- **L'organisation d'une rencontre en Préfecture à Bourg-en-Bresse** entre la Direction des Sécurités, les services de la Gendarmerie, l'ARTAG (Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadjé), le député de la 4ème circonscription, le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et certains maires de l'intercommunalité ;
- **La saisine du directeur de cabinet de la Préfète de l'Ain ainsi que du sénateur de l'Ain, Patrick CHAIZE ;**
- **Participation à une médiation pénale organisée à la demande du Procureur de la République** dans le cadre d'une procédure pénale établie par la Gendarmerie de Thoissey pour des faits d'infractions aux dispositions du PLU ;
- **13 plaintes déposées auprès de la Gendarmerie de Thoissey** pour des faits d'infractions aux dispositions du PLU ainsi que des constructions réalisées sans autorisation d'urbanisme.



A ce jour :

*** 0 décision de non-lieu ou de relaxe ;**
*** 5 en cours d'enquête ;**
*** 4 dossiers clôturés et en attente de réponses du parquet ;**
*** 4 demandes de pièces complémentaires transmises par le Procureur de la République, en cours de traitement.**

Considérant l'absence d'une traduction judiciaire de ces procédures dans un temps raisonnable, nous concevons totalement que la mission que notre équipe mène sans renoncement devient difficilement lisible. En effet, témoins de ces constructions sauvages, édifiées en toute illégalité et parfois même occupées de façon pérenne, les habitants de la commune sont parfois dubitatifs et peuvent remettre en cause la réalité de notre action.

Pour ces raisons, **notre équipe a réitéré sa demande auprès du Procureur et du Gouvernement en vue de l'accélération des procédures en cours et des réponses pénales afférentes, dans un souci commun de sécurité des habitants et de respect de l'ordre public.**

Quelles sanctions en cas de constructions réalisées sans autorisation préalable ?

Lorsqu'un administré réalise des travaux d'urbanisme (que ce soit de la construction, de la démolition ou de l'aménagement) sans autorisation préalable (permis de construire, autorisation d'urbanisme etc.), **il commet alors une infraction pénale susceptible d'être punie de sanctions très lourdes comprises entre 1 200 et 300 000 euros.**

Il faut savoir que **tous les acteurs qui ont participé à la construction objet de l'infraction, sont concernés par ces sanctions :** particulier, maçon, architecte, couvreur, etc.



Des sanctions fiscales peuvent aussi venir s'ajouter pour régulariser les taxes impayées pendant plusieurs années.

Le juge peut également ordonner la démolition de la construction.



Halte aux rats

Un devoir collectif dont certains quartiers avaient besoin !

Les rongeurs s'invitent parfois de façon intempestive sur la commune de Saint-Didier. **La nouvelle municipalité a décidé d'agir pour les empêcher de nuire !** 2 campagnes de dératisation auront lieu désormais chaque année sur le domaine public : au printemps et à l'automne.

La campagne 2022 a eu lieu début novembre.
Nous vous invitons à rester vigilants et à procéder, si nécessaire, à la dératisation de votre propriété. Pour une meilleure efficacité, il est demandé de :

- Ne pas nourrir les pigeons ou les chats sauvages ;
- Ne pas laisser les déchets ou sacs de déchets au pied des bacs à ordures ;
- Ne pas stocker dans les sous-sols des denrées alimentaires ;
- Obturer les soupiraux et ouvertures avec du grillage suffisamment serré ;

En cas de forte présence de rats et/ou forte infestation, alertez le Pôle Technique de la commune : secretariat-technique@st-didier-chalaronne.org ou 04 74 69 73 37

Une « Base Adresse Locale » pour Saint-Didier

L'amélioration des services rendus quotidiennement aux habitants de la commune reste une des priorités de l'équipe municipale.

A cet effet, dès l'adoption de la loi dite 3DS, une action de dénomination des voies et de numérotation des bâtiments de Saint-Didier-sur-Chalaronne a été adopté. Cet adressage est formalisé au sein d'une Base Adresse Locale qui permet d'alimenter avec précision la Base Adresse Nationale, référence de la plupart des organismes publics et privés, reconnue officiellement par l'administration française.

La nouvelle démarche d'adressage entreprise par la municipalité, contribue ainsi à améliorer :

- **Votre sécurité** en permettant d'optimiser les délais d'intervention des services d'urgence : Pompiers, Gendarmerie, Police Municipale, etc ;
- **L'efficacité et l'optimisation des services :** La Poste, Fournisseurs d'énergie, Opérateurs de télécommunication, Gestionnaires eau et assainissement, Collecte des déchets, Service des impôts, INSEE, Livraisons, etc ;
- **La navigation dans le cadre de la généralisation de l'usage des GPS** sur des terminaux multiples ;
- **Le déploiement de la fibre optique.**

La plaque de numérotation est fournie par la municipalité et est à apposer à l'entrée de votre habitation. Vous pouvez en faire la demande par téléphone au 04.74.69.73.37 ou directement par mail à : secretariat-technique@st-didier-chalaronne.org

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées postales, simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés, vous avez la possibilité d'utiliser le téléservice disponible via le site.

Le sens unique dans la Rue du Centre experimenté pour 6 mois !

Nous vous l'avions promis !

La municipalité a mis en place dès le lundi 05 septembre 2022 et pour une durée de 6 mois, **un projet de sens unique à titre expérimental dans la Rue du Centre.**

En effet, compte-tenu de la géométrie et du gabarit de cette rue, les croisements entre les véhicules sont difficiles. Cette problématique est d'autant plus accentuée par les non-respects réguliers de la signalisation routière et plus particulièrement de la priorité de passage par les automobilistes (insultes etc.).

Il s'agit ici, pour l'équipe, d'assurer la sécurité des concitoyens et de répondre à une demande régulière des habitants, ceci dans un souci permanent d'assurer l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement au centre-bourg.

Une réunion publique avec la population et les commerçants dont la date est fixée ci-après permettra d'échanger et connaître la suite à donner à ce projet au regard de l'expérience de chacun.

Réunion publique : Mercredi 22 février 2022 à 20h00 à la Salle de la Lyre





SUBVENTIONNÉ 20%

Un programme de réfection des voiries et chemins communaux !

Les élus se sont engagés au cours de leur mandat 2020-2026 dans un **ambitieux programme de réfection des voiries et des chemins communaux**. Compte-tenu du **linéaire de voirie très important sur le territoire communal** (près de 80 km), la commission Agriculture, Urbanisme et Travaux a hiérarchisé les opérations de voiries selon plusieurs critères :

- Degré de dégradation ;
- Fréquentation ;
- Usages.

Sur la base du fruit de ce travail, plusieurs opérations ont dès lors été réalisées.



Près de 5 kms de chemins ruraux requalifiés en 2021 et 2022 !

Menacés d'aliénations et de suppressions souvent inconsidérées, les chemins ruraux méritent la plus grande attention vis-à-vis des usages quotidiens qu'ils remplissent :

- Desserte des activités d'intérêt agricole ;
- Maintien du bocage ;
- Liaison entre certains hameaux et axes routiers ;
- Usage touristique : sentiers de randonnées

Ces travaux ont été menés avec professionnalisme par l'entreprise Berger TP de Garnerans (01) et ont concerné les chemins suivants :



→ Chemin du Champ du Loup ;
→ Chemin de Valenciennes ;
→ Chemin de la Gorge de Bourchaneins ;
→ Chemin de la Nation ;
→ Chemin de Belvey ;
→ Chemin des Fromentaux ;
→ Chemin de la Cuma ;
→ Chemin de la Rte de St-Etienne
→ Chemin de la Route d'Illiat.





A savoir :

Les chemins sont reprofilés à la niveleuse avec des matériaux sur place ou en cas de besoin, avec des matériaux issus de la gravière municipale préalablement concassés.

Tout ceci, dans une démarche de qualité environnementale et de réemploi des matériaux.

Coût de l'opération : 50 000 € TTC
Subvention accordée : 20 % de la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Communauté de Communes Val de Saône Centre

Plusieurs voies communales requalifiées

Dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée à la voirie, plusieurs reprises intégrales de voiries communales et quelques petits travaux ont eu lieu entre 2021 et 2022 dans plusieurs secteurs de la commune :



- Rue d'Onjard ;
- Route d'Offanans en direction de Saint-Étienne-sur-Chalaronne ;
- Chemin du Lavoir ;
- Allée de Crénans ;
- Trottoir de la Rue des Sports.

Merci aux équipes des entreprises TMF, SOCAFL, EIFFAGE et DE FILIPPIS pour leur professionnalisme ainsi qu'aux habitants des secteurs concernés pour leur compréhension face aux désagréments causés pendant les travaux.

Coût de l'opération : 104 500 € TTC
Subvention accordée : 15 % de la Communauté de Communes Val de Saône Centre

SUBVENTIONNÉ 15%



La Rue de la Libération & l'Espace du Moulin Neuf se refont une beauté !

En fin d'année 2022, le Conseil Départemental de l'Ain a réalisé le renouvellement de la couche de roulement de la RD933 entre le giratoire sud (carrefour RD933 x RD100) et le giratoire « nord » (U Express) ainsi que procéder au changement des joints de chaussée sur le pont de la Chalaronne.

La municipalité a profité de ces travaux et des impacts sur la circulation pour réaliser plusieurs aménagements :

- **Allongement du plateau ralentisseur devant l'école Sainte-Marie pour mise en sécurité du passage piéton** utilisé par de nombreuses personnes aux entrées et sorties d'école ;
- **Reprise du plateau ralentisseur devant le plan d'eau du Moulin Neuf ;**
- **Modification de la sortie de la sortie du parking du Moulin Neuf** avec pose de bordures ;
- **Requalification complète de l'Espace du Moulin Neuf** (partie en enrobé) ;
- **Travaux sur le réseau d'eau pluviale :** création de grilles, mise à niveau et reprise de regards existants, mise à niveau des grilles, etc.

Les travaux ont été réalisés avec rigueur, soin et professionnalisme par l'entreprise COLAS de Saint-Denis-Les-Bourg à la fois pour le Département et pour la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Coût de l'opération : 60 000 € TTC



Nouveaux équipements pour les travaux communaux

Tracteur polyvalent John Deere

Depuis 2021, la commune de Saint-Didier dispose d'un nouveau tracteur venant remplacer l'ancien RENAULT CERES moins performant et très usé entrainant des coûts de réparations non négligeables pour la collectivité.

Ce JOHN DEERE, Type 5100R de 110 CV Turbo a été acquis en concertation avec les employés communaux. Ce nouvel engin apporte un confort de travail par son ergonomie.



Cet investissement de 45 000 € HT (reprise comprise) permet, via toutes ses options, de réaliser une multitude de travaux : terrassement et débroussaillage, transport de matériaux, manutention, et bien sûr l'hiver comme chasse-neige, etc.

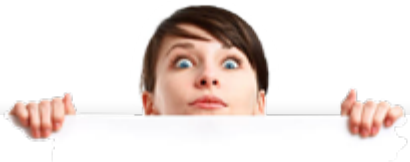


Micro-tracteur Kubota

La municipalité poursuit l'équipement de ses services par l'acquisition d'un nouveau micro-tracteur type KUBOTA B2311 HDW-ARCEAU en remplacement de l'ancien inadapté aux missions exercées au regard de sa puissance limitée et très fatigué (aucune maintenance réalisée depuis son achat !)

Ce nouvel outil, choisi en collaboration avec les agents techniques, est arrivé en fin d'année 2021 aux ateliers et a fait l'unanimité !

Prix d'achat : 28 500 € TTC (hors prix de reprise de l'ancien)



Contrôles et Vérifications : certains dataient de 2007 !

Le Maire, autorité territoriale, doit veiller à ce que les locaux et les équipements de travail soient en parfait état de fonctionnement.

Les contrôles et les vérifications périodiques lui permettent de s'en assurer et d'intervenir en cas de défectuosité.

Parmi les contrôles et vérifications obligatoires, certains n'avaient pas été fait depuis 2007 !

Notamment l'église, la mairie, les portes sectionnelles des services techniques, le garage du véhicule de police et l'école Françoise DOLTO.

L'ensemble des contrôles et vérifications sont désormais à jour et les registres de sécurité ont été complétés en conséquence.



Protection des terrains agricoles

2 préemptions en 2 ans

A 2 reprises en 2 ans dans le cadre de ventes douteuses, la commune de Saint-Didier a demandé l'intervention de la SAFER par voie de préemption afin de garantir la préservation de la vocation agricole des terrains.

Chaque fois que nécessaire, la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne se porte acquéreur desdits biens. Ceux-ci peuvent constituer une réserve foncière et/ou sont mis en valeur par un exploitant du secteur.

Mission réussie : Grâce à cette intervention, ces 2 terrains ont pu être sauvegardés dans leur état naturel et agricole.

Entretien des trottoirs :

Riverains, vous êtes concernés !







Le balayage, le désherbage

L'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison, et particulièrement à la chute des feuilles.

En cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée

La commune organise un nettoyage régulier des voies publiques et des caniveaux. En complément de ces actions, la propreté des trottoirs incombe aux propriétaires, syndics gestionnaires de copropriétés, locataires, riverains de la voie publique, ainsi que les occupants à titre commercial de l'espace public : étalages divers, terrasses, concessions de toute nature, chantiers... Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison et de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété, soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytopharmaceutiques..

Les balayures et les feuilles mortes (surtout à l'automne) ne doivent en aucun cas être jetés sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

En cas de neige ou de verglas

Il appartient à chaque riverain d'assurer la sécurité du passage sur le trottoir le long de sa propriété.



SUBVENTIONNÉ 20 %

Éclairage public

En fin d'année 2022, l'éclairage public des secteurs Rue Jean Monnet, Rue de Pompon, Impasse des Fontanettes, Place des Irranges, Rue de Vallin et Prissiniac a été modernisé.

Les 51 points lumineux aériens ont été remplacés par des équipements modernes et uniformes à technologie LED plus économe, plus respectueux de l'environnement et pilotable informatiquement.

Cette transformation va se poursuivre progressivement pour le reste du territoire afin de maitriser et réduire considérablement la consommation énergétique et de respecter les dispositions réglementaires en vigueur applicables depuis le 28 décembre 2018.

Coût de l'opération restant à la charge de la commune : 24 486 € TTC
Subvention(s) accordée(s) : 20 % du Département de l'Ain

A savoir : Le fonctionnement de l'éclairage public de la rue de Crénans a été modifié pour plus de sécurité.

Je n'ai plus d'éclararirage public vers chez moi, que faire ?

Dans le cadre de sa mission, le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) assure **l'exploitation et la maintenance de l'ensemble du parc d'éclairage public 7jours/7 et 24h/24.**

En cas de constatation d'un dysfonctionnement de l'éclairage public déclaré par un habitant, la commune réalise une déclaration sur le logiciel SYECL Intervention, via X'MAP*, mis à la disposition des élus et des équipes de la collectivité.

Les équipes du SIEA analysent la sollicitation et déclenchent les interventions suivant les délais établis dans le cahier des charges.

Les délais d'intervention sur le réseau d'éclairage public :

- 15 jours : points lumineux épars en panne (lampe non allumée, allumage intempestif...)
- 24h00 : secteur entier éteint (impact sur l'armoire de commande)
- 4h00 : sécurisation de danger électrique

Saint-Didier-sur-Chalaronne

Mobilité et tourisme

Cette commission travaille entre autre
à la promotion et à la gestion de notre commune.
Elle est également soucieuse et tenue de l'amélioration et
du mieux vivre, de l'accessibilité de nos structures
communales, de la voirie, des espaces publics,
des transports...

Tu tires ou tu pointes ?

Un terrain de pétanque flambant neuf au Camping Municipal !

SUBVENTIONNÉ 70%



Le terrain de pétanque du camping municipal a été entièrement rénové et les abords délimités.

La municipalité a profité de ces travaux pour enlever le chapiteau (type barnum) causant des nuisances visuelles pour le site.

Cet espace se veut être un lieu de convivialité où les enfants et adultes, campeurs ou habitants, trouveront plaisir à se retrouver entre technique du jeu de pétanque et plaisir des jeux de plein air (structures pour enfants, tables de ping-pong, mini-golf)

La réalisation de cet équipement a été confiée à l'entreprise Arnaud BLAIN de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Coût total du projet : 18 000 € TTC
Subvention(s) accordée(s) : 70 % de la part de la Région AuRA & de la Communauté de Communes Val de Saône Centre



Communauté de Communes Val de Saône Centre

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

SUBVENTIONNÉ 50%

Communauté de Communes Val de Saône Centre

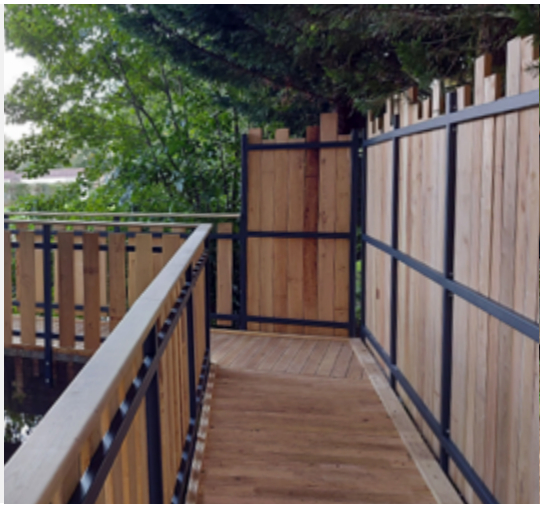
Passerelle piétonne des Échudes

Dans un souci d'amélioration du cadre de vie des habitants et de la promotion des sentiers pédestres...

Les élus ont fait procéder à la **rénovation complète de la passerelle des Echudes, devenue obsolète et très dangereuse pour les utilisateurs.**

Merci à Signasolution de Saint-André-de-Bâgé (01) pour la prestation réalisée avec des matériaux de qualité.

Coût total du projet : 13 170 € TTC
Subvention accordé : 50 % de la part de la Communauté de Communes Val de Saône Centre



Halte-là !

SUBVENTIONNÉ 70%

Communauté de Communes Val de Saône Centre

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

La municipalité a fait installer 3 barrières automatiques ainsi qu'un portillon actionnés par badge pour les accès du camping municipal ainsi que des espaces publics (parking, mini-golf, terrain de pétanque, jeux pour enfants).

Ces nouveaux équipements permettent de répondre à un double objectif :

- Faciliter l'accessibilité des automobilistes et assurer plus de sécurité aux utilisateurs des unités de logement du camping municipal ;
- Simplifier les flux de circulation des promeneurs sur le sentier Ravenel, situé en bord de Chalaronne et éviter ainsi toutes intrusions de personnes extérieures au sein du camping et de ses équipements tels que les sanitaires.

Les travaux d'installation des barrières ont été réalisés par l'entreprise Val de Saône Automatisme de Charnay-les-Macon (71).
Les travaux d'électricité ont été réalisés par l'entreprise JM Elec de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Les travaux de génie civil (tranchées, tirage des fourreaux, socle en béton) ont été réalisés par les agents du service technique de la commune.

Coût total du projet : 21 650 € TTC
Subvention(s) accordée(s) : 70 % de la part de la Région Auvergne Rhône Alpes & de la Communauté de Communes Val de Saône Centre





Promenons-nous :





Afin de permettre à tous d'accéder aux mêmes services (PMR, poussettes, etc.), dans des conditions optimales, la municipalité a fait procéder à plusieurs travaux d'accessibilité :

- Aménagement d'une rampe d'accès au droit de la passerelle des Illards permettant de rejoindre le sentier RAVENEL, le long des Échudes ;
- Mise en place d'un portillon battant au droit de l'Espace de Loisirs du Moulin Neuf évitant ainsi aux familles avec poussette et/ou PMR d'utiliser l'escalier existant.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Signasolution de Saint-André-de-Bâgé (01).

Coût total du projet : 7 100 € TTC

C'est par ici !





La nouvelle signalétique pour le camping municipal est en place !

Comme promis, elle a fait son apparition durant l'été aux 4 entrées d'agglomération ainsi qu'au droit de la Place Georges Agniel !

Des nouveaux panneaux en couleur ont donc pris place en remplacement de la signalétique devenue vieillissante !

Cette signalétique plus moderne permet de mieux identifier et valoriser le camping municipal.

Quant au totem publicitaire recto-verso installé Place Georges Agniel, il permet d'identifier l'ensemble des services et activités que le site touristique propose.

Ces panneaux ont été imaginés, crées et installés par le studio Carte Blanche de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Coût total du projet : 6 240 € TTC

Suivez les flèches !

SUBVENTIONNÉ 50%



Sur proposition de la commission Mobilité & Tourisme, la municipalité a fait installer une nouvelle signalétique piétonne.

Ces nouveaux panneaux réalisés avec uniformité et sobriété, permettent de localiser facilement les équipements de loisirs, les principaux sites d'intérêts et les promenades piétonnes de la commune dont :

- Le sentier RAVENEL ;
- Les espaces de jeux pour enfants ;
- Le camping municipal ;
- Le parcours sportif et la cage de Street Workout ;
- Les aires de pique-nique ;
- Le plan d'eau du Moulin Neuf.

Cette signalétique sera élargie à l'ensemble du territoire désidérien pour faciliter les promenades piétonnes et cyclables.

Un grand MERCI à l'entreprise Signasolution de Saint-André-de-Bâgé (01) pour ce travail de qualité !

Coût total du projet : 6 000 € TTC
Subvention accordée : 50 % de la part de la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Arrêts de cars :

Les arrêts de cars de la Place des Halles accessibles à tous

Dans le cadre des travaux de mise aux normes et accessibilité (PMR) des arrêts de cars, le Conseil Départemental de l'Ain a réalisé 2 nouveaux ouvrages :

- L'un devant la mairie dans le sens Belleville-en-Beaujolais vers Mâcon
- L'autre devant la place du Cessez-le-Feu dans le sens Mâcon-Belleville-en-Beaujolais.

Ce projet a été mené en collaboration avec les élus, avec une attention particulière portée sur :

- **La conservation d'un maximum de places de stationnement**
- **La sécurité vis-à-vis de la visibilité et du non-empiétement sur la voirie existante**
- **La conservation des cheminements piétons**



Afin de minimiser les impacts du projet sur l'environnement, l'imperméabilisation des sols a été limitée au profit d'une infiltration des eaux pluviales. Dans cette même logique, **pas moins de 6 espaces verts ont été réalisés.**

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise NGE GUINTOLI et pris en charge dans leur intégralité par le Conseil Départemental de l'Ain.







Dernières nouveautés de l'Office de Tourisme Val de Saône Centre !

Pour ne manquer aucune des actualités, restez connectés sur l'application mobile ou le site internet de l'Office de Tourisme Val de Saône Centre ! Plus d'informations sur le site internet :

www.tourisme-val-de-saone.fr

De nouvelles tables de pique-nique !



Le pique-nique en plein air est toujours très apprécié !



Confort et design pour des pique-nique conviviaux et champêtres

Alors que seulement quelques tables existaient déjà sur le territoire désidérien, la municipalité a souhaité compléter son offre en mobilier urbain afin qu'en profitent, les habitants comme les touristes.

Créées en plastique recyclé et d'une très forte résistance aux intempéries, 7 tables et bancs ont été installés sur 4 sites :

- Le plan d'eau du Moulin Neuf ;
- Le sentier RAVENEL, le long des Échudes ;
- Le parc du Moulin Neuf ;
- L'arboretum à proximité du groupe scolaire F. DOLTO.

L'installation a été confiée aux services techniques communaux et les dalles "béton" ont été réalisées avec soin par l'entreprise Arnaud Blain de Saint-Didier-sur-Chalaronne.







Coût total du projet : 9 500 € TTC

Subvention accordée : 50 % de la part de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Communauté de Communes Val de Saône Centre

SUBVENTIONNÉ 50%



Saint-Didier-sur-Chalaronne

Économie locale, commerces et marchés

Cette commission a été créée,
au sein du Conseil Municipal pour travailler
avec tous les acteurs économiques de la commune
afin de générer un dynamisme bénéfique
pour les Désidériens.

Sur nos marchés



Des animations 1 fois par mois, sur le marché !

Animer par une ambition de dynamisation des marchés de détails, l'association Le Primeur de mes Envies anime gracieusement notre marché depuis la fin d'année 2020 auprès du maraîcher DESMARIS, forain installé depuis longue date à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Les habitants ont eu le plaisir de participer au cours des années 2021 et 2022 à plusieurs animations : fraises, melon, pastèque.

1,2,3... jouez !



La grande tombola de Noël : + de 3 000 € à gagner chaque année !

Depuis 2020, à l'occasion du dernier vendredi avant Noël, la municipalité organise sa Grande Tombola de Noël en soutien des acteurs économiques locaux.

Chaque année, plus de 50 lots achetés par la mairie dans les commerces et forains désidériens sont à gagner ; soit près de 3 000 € de cadeaux ! Le tirage au sort est réalisé sur le marché autour de chocolats et de vin chaud. La participation au jeu est gratuite et limitée à 1 ticket par personne !

Commerces

SUBVENTIONNÉ 30%

La Maison « TRAINAR » débute sa transformation !



Afin de renforcer le commerce de proximité, garant du dynamisme d'un village, la municipalité mène une politique assumée pour constituer un parc locatif municipal et favoriser une pratique de tarifs des loyers qui incite à l'ouverture de nouveaux établissements commerciaux.

En 2021, la municipalité a fait jouer son droit de préemption pour acquérir « La Maison TRAINAR », d'une superficie de 140 m² située Rue du Centre, emplacement stratégique bénéficiant d'une grande visibilité.

Le projet consiste en la transformation des 140 m² en locaux commerciaux.

Coût de l'acquisition du bien immobilier : 103 000 € TTC, frais de procédure et taxes comprises
Subvention(s) accordée(s) : 30 % de la part de l'Etat (DETR)

Un appel à candidature a été lancé du 1er au 31 mars 2022.

1 seule candidature a été reçue et validée ; celle de Mme Bérénice GRONDIER pour l'implantation d'une Maison du Bien-être sur l'ensemble de la superficie.

Les élus travaillent sur la construction du projet avec le cabinet d'architecture ALB Archidinterieur, en charge de la mission complète de maitrise d'œuvre dont : études préliminaires, AVP, autorisation d'urbanisme, consultation des entreprises, suivi des travaux. Les demandes de subvention seront sollicitées dès la rentrée 2023 pour une réalisation des travaux dans la continuité.

Coût de la mission complète de Maîtrise d'œuvre : 9 900 € TTC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Bientôt : un nouveau commerce rue du centre !



Afin de ne pas laisser de rideaux fermés au centre village et proposer une offre commerciale diversifiée aux habitants, la commune a acheté au cours de l'année 2022, le local commercial de l'ex-Mutuelle (d'une surface de 33,20 m²) et de l'appartement situé au-dessus (d'une surface de 70 m²) pour une valeur totale de 100 000 € HT.

Pour cette opération, la municipalité a sollicité l'aide de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF 01) qui a agi pour son compte en achetant le bien pour elle.

La durée conclue du portage foncier est de 12 ans avec un remboursement par annuités constantes.

Afin de permettre une gestion efficace et à coûts minimisés, l'EPF a mis à disposition de la commune l'ensemble du bien immobilier.

Un appel à candidature a été lancé du 1er octobre au 07 novembre 2022 pour trouver un ou plusieurs exploitant(s) ayant la capacité de développer une ou plusieurs activité(s) commerciale(s) répondant aux besoins de la population, s'inscrivant dans la réalité économique d'aujourd'hui.

- **4 candidatures ont été reçues :**
  - → un salon de tatouage ;
  - → un magasin de torréfaction ;
  - → un magasin de vente, de location et de réparation de vélos
  - → un établissement de restauration rapide et snacking.

Après étude approfondie et évaluation des projets selon les critères d'appréciation fixés dans le règlement de candidature, le Conseil Municipal a retenu la candidature de Mr Thomas BLAIN DE BARROS pour l'installation d'un magasin de vente, de location et de réparation de vélos.

Quelques travaux de rafraichissement du local seront effectués début 2023 pour une ouverture du commerce dès le printemps.



Saint-Didier-sur-Chalaronne

Scolaire péri & extra scolaire jeunesse et sports

La commission intervient pour mobiliser nos jeunes, encourager le sport pour tous, au rythme de chacun en soutenant les pratiques sportives, en protégeant, valorisant et développant le patrimoine qui y est consacré.

ACM

L'Accueil Collectif de Mineurs ouvert 50 semaines sur 52 !

Conformément à ses engagements, la municipalité accueille vos enfants à l'Accueil Collectif pour Mineurs (ACM)* 50 semaines sur 52 dont 3 semaines en août et une semaine à Noël. Les programmes proposés sont toujours élaborés avec attention et diversification. Parmi les activités proposées :

- Le grand jeu safari ;
- Les sorties « piscines » ;
- Les sorties au zoo ;
- La sortie au planétarium ;
- La sortie Koésio à Lyon ;
- Intercentres avec épreuves Koh-Lanta ;
- Stage d'équitation ;
- Sorties pique-nique... Et pleins d'autres surprises !!!



Plus d'infos au Centre d'Accueil pour Mineurs (ACM)
Mme Laurence MAUBOURGUET, Responsable
acm@st-didier-chalaronne.org - 04 74 06 64 63
** appelé anciennement Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)*

École F. Dolto

Tableaux numériques

SUBVENTIONNÉ 43%





Suite à la candidature retenue de la commune à l'appel à projets "Label Écoles numériques 2020", la municipalité a fait équiper toutes les classes élémentaires et maternelles de l'école Françoise DOLTO, d'écrans interactifs tactiles et de vidéoprojecteurs.

Un projet permettant de valoriser les pratiques pédagogiques innovantes, de conforter l'attractivité de l'école et de résorber la fracture dans les usages du numérique.

Merci à l'équipe désidérienne de Microxpress - Dépannage informatique pour son très beau travail !

Coût total du projet : 15 700 € TTC
Subvention accordée : 43 % de la part de l'État

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Purificateurs d'air

SUBVENTIONNÉ 30%



Deux purificateurs d'air ont été acquis et installés dans les espaces de restauration du groupe scolaire Françoise DOLTO : l'un dans la salle de cantine scolaire, l'autre dans la salle de repas de l'ACM.

Le choix des espaces de restauration s'explique par la présence successive de plusieurs classes différentes lors des repas, ce qui en fait un lieu de rencontre potentiellement susceptible d'être un lieu de contamination.

Coût total du projet : 6 300 € TTC
Subvention accordée : 30 % de la part de la Région AuRA

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le plein de vitamines à la cantine !

Le groupe scolaire Françoise DOLTO a pu profiter dernièrement de l'animation « bar à jus », proposée par la Sodexo, prestataire de la restauration scolaire.

L'occasion pour les enfants de faire le plein de vitamines au cœur de l'automne, avec un jus apéritif « fait minute » à base de pommes, d'ananas, de mangue, de raisin et de belles brochettes de fruits en dessert ! Un exemple à suivre aussi à la maison...





Vive les crêpes ! Le dessert tendre et sucré à personnaliser

A l'occasion de la Chandeleur, le groupe scolaire Françoise DOLTO a pu profiter lors de la Chandeleur de l'animation « Crêpes », proposée par Cédric de la Sodexo.

Voilà qui a régalé petits et grands inscrits ce jour à la cantine !

Des frites, des frites !

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi EGAlim et dans un objectif de réorientation de la gestion de la cantine scolaire, les élus investissent dans du matériel pour le restaurant scolaire. Au cours de cette année 2022, une friteuse professionnelle a été acquise !

Voilà qui va régaler les enfants ! Dans le cadre du dispositif relatif au soutien de certaines cantines scolaires des petites communes du Plan France Relance, cette opération d'investissement a été subventionnée à hauteur de 100 % !

Coût total du projet : 1350 € TTC
Subvention accordée : 100 % de la part de l'État dans le cadre du programme France Relance



SUBVENTIONNÉ 100%

Financé par
GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité
FRANCE RELANCE



À vos marques !

Un parcours sportif et une aire de Street Workout le long des Échudes

SUBVENTIONNÉ 64%

A destination de tous les habitants et sportifs de la commune et du territoire, les élus ont fait installer un parcours sportif de plein air ainsi qu'une aire de Street Workout entre le Camping de la Chalaronne et le parc du Moulin Neuf, 100 % naturel !

Avec cette réalisation, la commune vous propose une découverte de ses équipements sportifs sur près d' 1 km. Un parcours accessible, ouvert à tous, chacun à son rythme, pour se dépenser ou se promener en famille dans un cadre agréable et sécurisé.

Parcours sportif intergénérationnel adapté à tous, venez essayer sans tarder :

- La grande traversée ;
- La bascule ;
- Le castor gap ;
- Les échassiers ;
- Up and Down ;
- La ballade perchée 3 pans ;
- Le Box Jump ;
- La cage de Street Workout.

Cet équipement Origin'Ain a été créé et imaginé en bois local par l'entreprise Signasolution de Saint-André-de-Bâgé (01).

Coût total du projet : 21500 € TTC
Subvention(s) accordée(s) : 64 % de la part de l'État et de la Communauté de Communes Val de Saône Centre











Le mur d'expression libre

Unique dans la région, il y a désormais un "mur d'expression libre" place de la Culture à Saint-Didier ! Dessiner, peindre ou taguer, c'est comme voulez, libre à votre imagination...

Il permet d'initier les apprentis artistes au graffiti sur un support légal et identifié. Cet espace dédié à l'apprentissage de l'art urbain peut ainsi accueillir des activités pédagogiques sur le temps scolaire, périscolaire, extra-scolaire et à destination de tous les publics.

Ce projet a été proposé et mené en lien avec le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), afin que la jeune génération s'approprie directement cet outil au service de la création ! Merci à Michaël Relave, artiste professionnel local, avec qui les jeunes ont préparé quelques esquisses du projet. L'utilisation du mur est soumis à un règlement intérieur qui régit son fonctionnement, afin de respecter les bonnes mœurs, la tranquillité des riverains, et l'absence de signes religieux, injurieux, partisans ou racistes.

Manifestations sportives

Déclarez-les sur le site dédié !



Depuis le 1er février 2022, les demandes d'autorisation de manifestations sportives organisées sur les voies ouvertes à la circulation publiques dans le département de l'Ain se font exclusivement par voie dématérialisée. Les autres manifestations sportives ne sont pas concernées : leur procédure de déclaration reste inchangée.

Ainsi, les dossiers doivent être impérativement déposés sur la plateforme manifestations sportives. Dans ce cadre, chaque organisateur doit être vigilant et tenir compte du respect des délais obligatoires, la plateforme bloquant les dépôts hors délai. ICI : www.manifestationsportive.fr

Cet outil s'inscrit dans une démarche de simplification des procédures de déclaration et des demandes d'autorisation des manifestations sportives en facilitant la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

+ d'infos sur le site internet de la préfecture : http://www.ain.gouv.fr/manifestations-sportives-a5543.html

Scannez-moi !

Pour nos jeunes riders

Un ratelier à trottinettes installé sur le parvis de l'école

Bonne nouvelle pour les usagers de trottinettes, un râtelier a été installé !



Nous poussons les murs pour accueillir vos enfants !

En cette année 2022, nous constatons un fort accroissement de besoin du service d'accueil périscolaire matin et soir, ainsi que pour les mercredis.

La municipalité a donc décidé l'embauche de personnel supplémentaire à partir du 1er septembre 2022.

Parallèlement à ces accroissements d'effectifs de personnel, une demande d'augmentation de la capacité d'accueil de la structure a été acceptée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de l'Ain, à savoir :

Accueil périscolaire :

- **28 places pour les 3-5 ans**
- **36 places pour les 6-11 ans**

Soit un total de 64 places

pour 5 encadrants diplômés, 1 encadrant non diplômé (entretien + animation), 1 agent technique (entretien) et 1 direction.

Mercredis et Vacances scolaires :

- 24 places pour les 3-5 ans
- 36 places pour les 6-11 ans

Soit un total de 60 places pour 5 encadrants diplômés, 1 encadrant non diplômé (entretien + animation), 1 agent technique (entretien) et 1 direction.

Les années précédentes, l'encadrement était composé de 3 animatrices à temps partiel et 1 directrice à temps complet. L'encadrement était insuffisant pour assurer un accueil de qualité et en toute sécurité des jeunes enfants.

Aujourd'hui, notre responsable est totalement disponible à la gestion administrative de la structure et nous avons 5 animatrices dont 1 directrice adjointe pour l'accueil des enfants.

IMPORTANT :

Les ACM, en dehors du temps scolaire, sont règlementés par l'Etat qui pose les bases légales suivantes :

ACCUEIL PERISOCLAIRE :

1 animateur pour 12 enfants de 3 à 5 ans et 1 animateur pour 14 enfants de 6 à 11 ans.

MERCREDI & VACANCES SCOLAIRES :

1 animateur pour 8 enfants de 3 à 5 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 à 11 ans.

Votre nouvelle municipalité est attachée au respect strict de ces règles d'encadrement et ne peut prendre la responsabilité d'accepter d'enfants supplémentaires si les taux d'encadrement ne sont pas respectés.

Par conséquent, aucun enfant ne pourra être accepté s'il n'a pas été préalablement inscrit.



Saint-Didier-sur-Chalaronne

Centre communal d'action sociale

Le CCAS (centre communal d'action sociale) est en charge de l'action sociale dans la commune. Il s'adresse à tous les habitants qui rencontrent des difficultés et qui ont besoin d'être informés sur leurs droits sociaux. Ils sont accompagnés dans leurs démarches ou orientés vers un partenaire institutionnel ou associatif.





Stage & formation

Les formations Prévention Secours Civiques niveau 1 reconduites !

Imaginez : vous assistez à un accident et vous devez porter secours à une victime. Quels gestes adopter, quels numéros appeler ?

La commune, par le biais du CCAS, propose chaque année, une formation gratuite Prévention Secours Civiques niveau 1 (PSC1) aux habitants de la commune.

Dispensées par la Croix Rouge, ces formations ont pour objectif de former aux gestes de premiers secours utiles dans la vie de tous les jours.

En 2022, les formations ont eu lieu les samedis 26 novembre et 03 décembre dans la Salle du Conseil Municipal pour un total de 20 personnes formées !

Montant de l'action : 1200 € TTC



Stages de remise à niveau « Conduite Séniors »

« Conduire, c'est comme le vélo, ça ne s'oublie pas »...

Sauf que le code de la route évolue, et puis avec l'âge, on n'a plus les mêmes réflexes.

Pour la 1ère fois à Saint-Didier, le CCAS a proposé gratuitement, en partenariat avec l'Association Prévention Routière, 1 stage de remise à niveau "Conduite Séniors" portant sur les nouveautés du Code de la Route et sur les causes principales des accidents les concernant.

Ce stage, réservé aux plus de 55 ans, a eu lieu le vendredi 09 décembre 2022 dans la Salle du Conseil Municipal. Au total, 30 personnes ont pu réviser leurs classiques.

Montant de l'action : 800 € TTC


2022

Actions de fin d'année :

Repas, Colis ou Bons-cadeaux !


2022

Dans le cadre de son action conviviale de cohésion sociale, le CCAS est heureux de faire bénéficier aux personnes âgées de 70 ans et +, résidant sur la commune de Saint-Didier sur-Chalaronne la possibilité, soit :

- **De bénéficier d'un bon d'achat de 20 € utilisable auprès du commerçant désidérien de son choix ;**
- **De participer, accompagné de son conjoint ou aidant, au repas organisé le dernier dimanche de novembre.**

Également, les personnes de 70 ans et +, ayant résidé à Saint-Didier-sur-Chalaronne, et institutionnalisées au moment de l'organisation du repas de fin d'année, se voit remettre un colis de produits de soin et de beauté d'une valeur de 20 €.

En 2022,

- Près de 150 personnes ont participé au repas de fin d'année préparé par le traiteur Arnaud BROYER de Saint-Didier-sur-Chalaronne et animé par DJ Chris de Saint-Etienne-sur-Chalaronne. Le service et la décoration ont été intégralement pris en charge par l'équipe du CCAS !
- Près de 200 bons d'achat ont été distribués soit près de 4 000 € réinjectés dans le commerce local !


2022


2022


2022


2022


2022


2021


2021



Rentrée :

30 € par collégien ou niveau équivalent !

Le CCAS de Saint-Didier-sur-Chalaronne propose chaque année, au moment de la rentrée scolaire, une aide financière pour l'acquisition des fournitures scolaires des collégiens désidériens.

Le montant de l'aide forfaitaire est fixé à 30 euros par enfant.

En 2022, les membres du CCAS ont été plus loin en soutenant également les niveaux équivalents !

Aide financière d'urgence ?



Le dispositif d'aide facultative du CCAS a pour objectif principal d'apporter une réponse adaptée à des situations sociales ou financières difficiles, en partenariat avec le secteur associatif et les services départementaux. Ces aides sont délivrées selon certains critères.

Elles concernent principalement :

- Les aides alimentaires ;
- Les secours financiers d'urgence;
- Les aides à la restauration scolaire maternelle et primaire ;
- Les dépenses énergétiques.

Pour faire une demande d'aide, vous devez vous rendre à la mairie selon les horaires d'ouverture ou faire une demande par courrier postal ou mail à mairie@st-didier-chalaronne.org

Les pièces à fournir pour le dépôt d'une demande d'aide sont :

- Pièce d'identité ;
- Pièces permettant d'attester de l'ensemble de vos charges mensuelles (avis d'échéance ou quittances de loyer, factures d'électricité, de gaz, justificatifs concernant les dettes, les crédits, le versement de pensions alimentaires, les saisies sur revenu, le transport, la mutuelle) ;
- Pièces permettant d'attester de l'ensemble de vos ressources des 3 derniers mois (salaires, aide au logement, prestations sociales...) ;
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition ;
- Selon le type d'aide sollicitée, des factures, devis ou autres justificatifs de sommes à payer peuvent aussi vous être demandés

Pour tout renseignement complémentaire, rapprochez-vous de la Mairie.

1, Place de la Fontaine
01140 Saint-Didier-Sur-Chalaronne
mairie@st-didier-chalaronne.org
04 74 69 73 37



Saint-Didier-sur-Chalaronne

Santé et social

La commune se mobilise
pour la santé et la sécurité de tous.
Découvrez un panel d'actions menées par vos élus.



La commune engagée



En soutien du peuple Ukrainien, la mairie de Saint-Didier, a organisée courant mars 2022 une grande collecte de produits de première nécessité.

Rassemblés en mairie, tous les dons ont été triés par des membres de l'équipe et mis en cartons pour leur acheminement.

L'ensemble des dons a été récupéré par la Communauté de Communes Val de Saône Centre en lien avec l'association des Maires de France qui a pris le relais de la collecte.

Accessibilité

Mise en accessibilité de l'accès du restaurant du camping





Afin de permettre à tous d'accéder aux mêmes services (PMR, poussettes, etc.), dans des conditions optimales, la municipalité a fait procéder à la mise en accessibilité du restaurant du camping municipal.

Ces travaux ont été réalisés avec rigueur et professionnalisme par l'entreprise TMF de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Coût total du projet : 5 000 € TTC



Rassurez-vous !

Une mutuelle pour tous les désidériens !

La municipalité de Saint-Didier lance sa mutuelle communale en partenariat avec les équipes d'AXA.

Que vous soyez étudiant, une famille, retraité, sans emploi, ou que vous exerciez une activité professionnelle, cette couverture santé complémentaire collective peut vous intéresser !

La commune est le facilitateur de la mise en place de ce projet et ne prend aucun engagement financier dans cette action avec l'organisme. Elle joue uniquement un rôle de partenaire.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le conseiller privilégié ou vous rendre à l'une des permanences prévues en mairie, tous les vendredis matins du mois de janvier de 09h00 à 12h00

Contact :
Nathalie MANGANIELLO
Agent AXA AEP
07 86 59 72 92
Nathalie.manganiello@axa.fr



Inspirez...

A la rentrée, les séances de sophrologie en groupe ont repris à Saint Didier !

Des séances de sophrologie en groupe sont proposées par Madame BRODARD, Sophrologue au sein de la Maison de santé de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Ces séances sont l'occasion de respirer et de prendre du temps pour vous. Si vous souhaitez :

- Retrouver un équilibre dans votre vie personnelle ou professionnelle
- Gérer votre stress, vos émotions
- Améliorer votre sommeil
- Développer votre confiance
- Révéler vos ressources...

... RDV tous les 15 jours, les jeudis de 18h30 à 19h30 à la Maison des Sociétés, Place des Halles (salle Val de Saône).
Inscription possible toute l'année!
Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre Mme BRODARD au 07.49.24.18.77 et/ou consulter son site web : www.brodard-sophrologie.fr



Ateliers :



La commune de Saint-Didier, en partenariat avec l'ADAPA 01, met en place, depuis le mois d'octobre, plusieurs ateliers à destination des personnes âgées de plus de 60 ans :

- **Happy Mobil' : les lundis matins**
- **Happy Tab' : les lundis après-midi**
- **Happy Tab' 2 : les mardis matins**
- **Pack global : les mercredis après-midi**

Tous les ateliers proposés sont entièrement **GRATUITS** et visent 2 objectifs principaux :

- Accompagner les seniors dans le bien vieillir et leur permettre de vivre le plus longtemps possible à domicile et dans les meilleures conditions de confort, de bien être et de sécurité possibles
- Soutenir les proches aidants dans leur quotidien, et les accompagner dans leurs démarches.

INSCRIVEZ-VOUS au plus vite, auprès de l'accueil de la mairie par téléphone au 04 74 69 73 37 et/ou par mail via l'adresse : accueil@st-didier-chalaronne.org

Projet MARPA : il continue !

La nouvelle municipalité répond et réitère ses engagements de campagne !



En octobre 2016, la commune de Saint-Didier sous la mandature de Mme LUGA GIRAUD avait déposé un dossier de candidature pour la construction d'une MARPA sur son territoire. Cette candidature faisait suite à un appel à projet lancé par le CD01 la même année.

Pour la réalisation de ce projet, l'ancienne municipalité a retenu en 2018 le bailleur social Dynacité et pris une série de délibérations dont la cession à l'euro symbolique d'un terrain préalablement acquis pour un montant de près de 176 k€ ainsi que la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée maximale de 40 ans (13.09.2018)

A l'époque, l'enveloppe budgétaire de ce projet était estimée aux environs de 2,8 millions d'euros avec recours à l'emprunt.

Le 13 mars 2020, soit l'avant-veille des élections municipales, le terrain concerné par le projet est cédé à Dynacité à l'euro symbolique (1€) avec plusieurs conditions résolutoires à l'exemption de tout bail emphytéotique.

En décembre 2020, la nouvelle municipalité emmenée par M. Renaud DUMAY recoit un plan prévisionnel de Dynacité où il est escompté une participation communale de 198 k€ liée aux frais de voirie et réseaux divers (VRD).

Suite à de nombreuses interrogations et points flous sur ce dossier, la municipalité fait réaliser un audit juridique dès février 2021 notamment pour apprécier les risques encourus par la commune.

De cette étude juridique, **plusieurs risques encourus pour la commune et points particuliers ont été portés à la connaissance des élus** dont :

- **<u>La cession du terrain à l'euro symbolique :</u>**
  - → **Abandon d'une recette substantielle** entre le prix d'achat et la valeur du terrain vendu ;
  - → **Disparition du bail emphytéotique** qui permet en temps normal, au locataire de devenir propriétaire du bien suite à un bail de longue durée ; il est difficilement concevable d'investir des sommes aussi importantes sans redevenir propriétaire d'un bien.
- **<u>Le montant de la redevance</u> ; Budgétée à l'origine à 2,8 M€, la redevance actualisée était de l'ordre de**

3,2 M€ avec 2,6 M€ financés par un emprunt avec des interrogations sur le montant maximal non renseigné dans l'acte de vente.

- **Les travaux de viabilisation du terrain à la charge de la commune**
  - Maitrise d'ouvrage portée par Dynacité et travaux envisagés sur un **terrain non propriété de la commune ;**
  - **Pas de subventionnement possible pour la municipalité ;**
  - **Enveloppe budgétaire en hausse.**

Sur la base de ces constats, le Conseil d'Administration de l'association MARPA dans lequel siègent M. TATON & M. BOURGEOIS, Maires-adjoints honoraires, s'est réuni et a décidé, à l'unanimité, de solliciter Dynacité pour une réévaluation du montage juridique du dossier.

Dans le cadre d'une réunion organisée ensuite par le Conseil Départemental de l'Ain, le 19/04/2022, après débat et examen de l'ensemble des éléments du dossier, **Dynacité a pris la décision de :**

- **Se retirer du projet,** « charge à la commune de chercher un autre maître d'ouvrage (bailleur social ou promoteur privé) » ;
- **Le terrain cédé à l'euro symbolique reviendra à la commune, après le 30 juin 2022 ;**
- « Assurer une perte de près de 90 000 € pour les frais engagés » ;
- « Faire retirer le panneau d'informations sur le terrain ».

Le Conseil d'Administration de la MARPA a de nouveau été réuni pour prendre connaissance de ces éléments et



une réunion publique avec l'ensemble des habitants a été organisée à la Salle de la Lyre, le 09 mai dernier.

La nouvelle municipalité s'est toujours engagée, conformément à ses engagements de campagne, à poursuivre cette réalisation. En revanche, nous demeurions responsables à en revoir certaines conditions pour défendre au mieux les intérêts de Saint-Didier et de ses habitants.

Nous réitérons que ce projet est nécessaire pour notre



territoire. Il répond à des attentes et des enjeux forts dans l'avenir. Le terrain dont nous sommes aujourd'hui de nouveau propriétaire, dispose d'un emplacement géographique privilégié qui a pour vocation d'accueillir une MARPA ! **Le projet n'est donc pas abandonné par la municipalité d'autant que nous avons reçu récemment une demande d'acquisition de ce terrain pour un projet similaire privé.**

Le Conseil Municipal est actuellement en attente d'une esquisse et d'une note descriptive afin de pouvoir statuer officiellement sur cette demande.

Défibrillateur

Au groupe scolaire Françoise DOLTO

SUBVENTIONNÉ 80%



Le Décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 rend obligatoire l'installation d'appareils de défibrillation au sein des établissements recevant du public. Soucieuse de se conformer à la réglementation en vigueur, la municipalité a fait installer un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) au droit du groupe scolaire F. DOLTO, à proximité de la porte d'entrée. Visible et accessible au public, cet appareil est complété d'une signalétique afin d'être rapidement repéré.

Coût total des travaux : 2 000 € TTC

Subvention accordée : 80 % de la part de de l'Etat (DSIL)

A SAVOIR : 4 autres appareils de ce type sont implantés sur le territoire de la commune : Centre Sportif / Parc Actival (Fermob) / Halle Jean Chamerat (sous le auvent) / Maison de santé.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

L' Adapa à vos côtés !

Depuis plus de 60 ans dans tout le département de l'Ain, l'ADAPA s'adresse aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap, ayant fait le choix de rester à domicile.

Dans une démarche de prévention des fragilités et d'accompagnement des proches aidants, l'ADAPA s'engage à organiser des services d'aide et d'accompagnement pour permettre un maintien à domicile de qualité tout en respectant le projet de vie des personnes.

Le responsable de votre secteur se déplacera à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins.



Votre contact de proximité : Jennifer Bagarini - Maison de santé
38 place Georges Agniel - 01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne
04 74 45 59 64 - www.adapa01.fr - contact@adapa01.com



Saint-Didier-sur-Chalaronne

Vie associative, festivités et salles communales

Cette commission porte la réflexion et émet des propositions sur les événements et cérémonies qui animent la commune toute l'année.

Cérémonies du 11 nov. 1918 & du 08 mai 1945

Chaque année, à l'occasion des commémorations de l'Armistice du 11 novembre 1918 et de la Victoire du 8 Mai 1945, le Monument aux Morts est le théâtre de cérémonies commémoratives.

Ces cérémonies sont organisées au centre de Saint-Didier, en présence de personnalités politiques (sous-préfet, député, etc.), élus municipaux, élus du Conseil Municipal des Jeunes, enfants des écoles F. DOLTO et Sainte-Marie, pompiers, gendarmes, anciens combattants, porte-drapeaux, Batterie-Fanfare « La Lyre », l'Ecole de Musique municipale, Chœur Contemporain La Cantalaronne et la population.

N'oublions jamais tous ces enfants, femmes et hommes disparus lors de ces deux grandes guerres.











Rappelons-nous

...chaque année de la Libération de Saint-Didier !

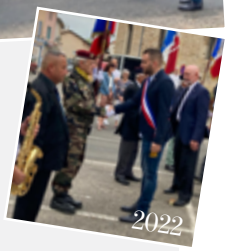
Les désidériens se souviennent de la Libération de Saint-Didier-sur-Chalaronne qui a eu lieu le 31 août 1944 !

L'occasion pour la municipalité de rappeler l'Histoire et de se recueillir :

- À la stèle de Challes, à la mémoire de Georges Vieillard
- À la stèle de la Croix du Jubilé, à la mémoire d'André Vanheins, Jean Turpin et Lucien Scour,
- Au Monument aux Morts







Les Assemblées Générales, le socle d'un bon fonctionnement !

L'assemblée générale est l'un des éléments prépondérants dans la vie des associations. Lors de ces réunions, les dirigeants et les adhérents donnent le cap, orientent un changement de direction ou valident une procédure.

C'est un moment fort du fonctionnement d'une association, au cours duquel les élus désidériens prennent l'habitude et le plaisir d'y assister !



Honneur à nos pompiers !








2021

Les sapeurs-pompiers sont mis à l'honneur chaque année à l'occasion du 14 juillet et de la Sainte-Barbe, début décembre !

Le 14 juillet 2022, les communes de Peyzieux-sur-Saône, Mogneneins, Thoissey et Saint-Didier-sur-Chalaronne se sont unies pour rendre hommage aux sapeurs-pompiers du Val de Saône.

La cérémonie a eu lieu à partir de 10h00 au Camping de Thoissey, en présence de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Garnerans, suivi de remises de distinctions, discours et vin d'honneur.

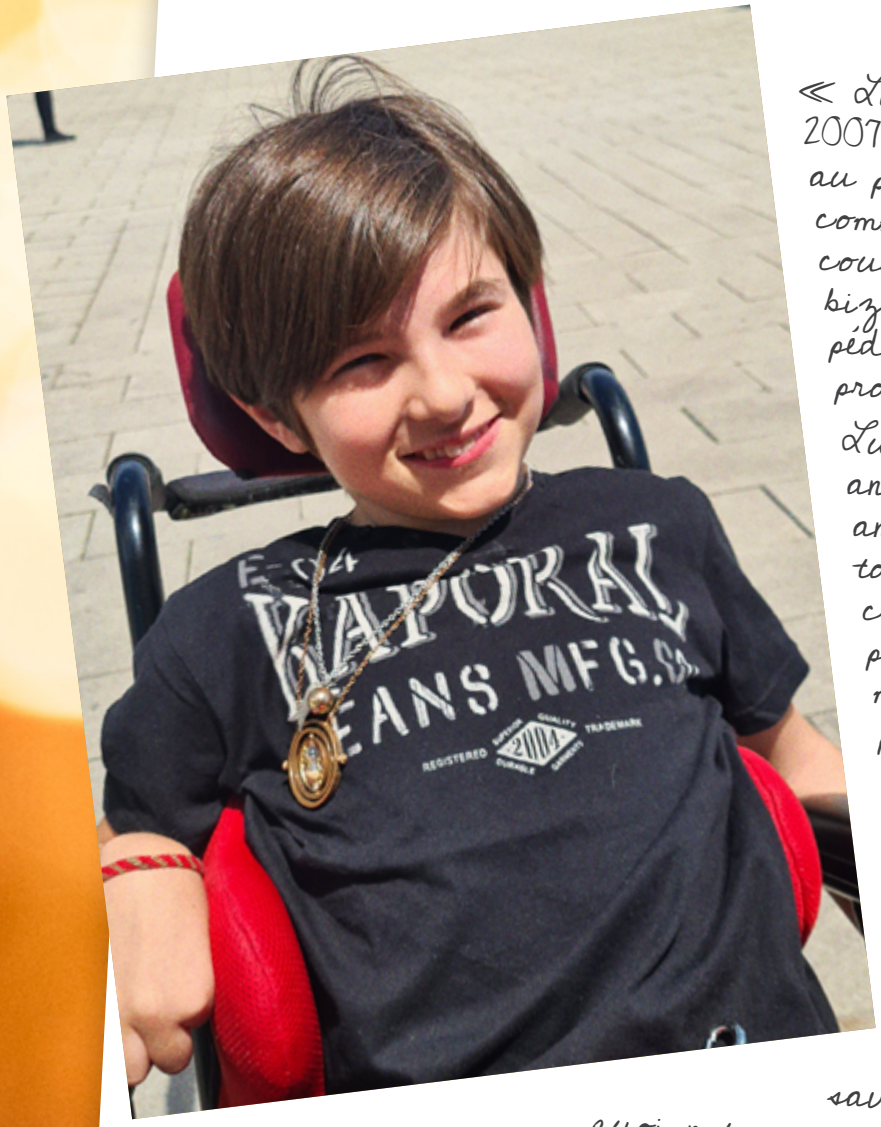
Réserver une salle en ligne, c'est désormais possible !

Depuis début 2022, vous pouvez désormais réserver une salle municipale en ligne ! Ceci grâce à l'acquisition par la municipalité du logiciel 3D Ouest. Vous recherchez une salle pour organiser un anniversaire, un mariage, un repas de famille ou une réunion ?

Plus besoin de vous déplacer, visitez les salles municipales en ligne et réservez celle de votre choix en trois clics via l'onglet Démarches / Locations de salles et mobiliers sur le site internet ou l'application mobile de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne.







« Lucas est né le 12 mars 2007. Après 4 ans sans soucis, au printemps 2010 Lucas commence à tomber lorsqu'il court et à tenir son bras droit bizarrement. Le RDV chez le pédiatre nous confirme un problème neurologique.

Lucas a aujourd'hui 15 ans, cela fait plus de 10 ans que sa maladie évolue, tous ses muscles sont comme paralysés, il n'a plus l'usage de son corps, mange difficilement et ne parle presque plus.

Malgré les recherches, impossible de poser un nom sur sa maladie, seulement des symptômes tels que dystonie généralisée et spasticité. Impossible donc de savoir ce qu'à Lucas et de quoi notre avenir est fait.

Le but de l'association "Le sourire de Lucas", c'est d'abord de réunir des fonds pour améliorer le quotidien de Lucas avec du matériel adapté et pour aller voir à l'étranger s'ils peuvent nous aider à poser un diagnostic et trouver des remèdes.

...Mais c'est aussi organiser des manifestations et actions pour soutenir Lucas, lui montrer qu'on est tous là pour lui et l'aider à garder son beau sourire.

Merci à tous ceux qui se mobiliseront avec nous. »

Amélie, sa maman

N'hésitez pas à suivre Lucas sur sa Page Facebook « Le Sourire de Lucas ».









Chalets de Noël :

La municipalité de Saint-Didier, sur proposition des élus de la Commission Vie Associative **a réussi son pari avec l'équipe pédagogique et les étudiants de la Maison Familiale et Rurale de Cormaranche en Bugey** (01) via :

- **L'acquisition en 2021 de 4 chalets en bois d'une superficie de 9,00 m² " Made in AIN ! " ;**
- **Une valorisation du bois local, dans une gestion durable ;**
- **Un projet pédagogique coconstruit avec les élus municipaux ;**
- **Un soutien des élus désidériens aux formations professionnelles qualifiantes ;**
- **Une initiative unique à Saint-Didier et dans les alentours ! ;**
- **Des structures utilisables pour les évènements festifs de la commune.**

Un très grand merci à l'ensemble des étudiants de la MFR et des agents techniques de la commune pour leur aide précieuse au montage.

Les chalets sont visibles au centre du village, chaque année, lors du Marché de Noël organisé par la Dynamique Désidérienne ainsi que lors de l'Esti'Val de SAONE, RDV incontournable tous les mardis du mois de juillet !



Coût total du projet : 15 500 € TTC

Réunion : On vous dit tout !





Conformément à ses engagements de campagne, **la municipalité organise chaque année,** au cours du mois d'octobre, **une réunion annuelle d'échanges avec l'ensemble des présidents d'associations.**
L'occasion pour les élus de présenter :

- **Les modifications de tarification des salles municipales et du mobilier** (tarifs revus à la baisse en 2021, élargissement de l'offre de location, nouvelles conditions de gratuité : mobiliers (chaises et tables), auvent de la Halle Jean Chamerat, four à pain, etc.) ;
- **Les modalités de réservation des salles et demandes particulières** (arrêtés municipaux, buvette, etc.) ;
- **Les outils de la municipalité mis à la disposition des associations** (application mobile, site internet, page Facebook, panneaux lumineux, etc.)
- **Les modalités relative à la campagne de subvention annuelle** (Budget annuel alloué aux associations d'environ 5 500 € chaque année) ;
- **Les partenariats opérés lors de l'Esti'Val de SAONE;**
- **Nouveautés à venir dans l'année**

Information : Si vous avez manqué ce RDV, nous pouvons transmettre, sur demande, le support de présentation.



Guerre d'Algérie : Une exposition pour comprendre

Lundi 19 mars 1962, il y a 60 ans : le Cessez-le-Feu était proclamé en Algérie !
A l'occasion de cet anniversaire, une exposition mémorielle sur la guerre d'Algérie a été organisée à la Salle de la Lyre, du jeudi 24 mars au mercredi 30 mars 2022. Autour d'André BRIEL, Président, les membres du comité local FNACA, ont préparé cette exposition, en partenariat avec la municipalité de Saint-Didier. Un grand bravo à eux !!
Les visiteurs ont pu venir découvrir, en accès libre, tous les documents d'époque, photos, magazines et ouvrages historiques retraçant ainsi l'histoire pour informer tous les publics, jeunes et moins jeunes.
Le vernissage de cette exposition a eu lieu le mercredi 30 mars 2022.



Travaux d'accessibilité du Théatre du Foyer Paroissial

Conformément aux dispositions de l'Arrêté Ministériel du 1er août 2006, *« La sécurité des personnes doit être assurée par des aménagements ou équipements facilitant notamment le repérage des obstacles et l'équilibre tout au long de l'escalier ».* C'est chose faite !
La municipalité a fait procéder à quelques aménagements à l'entrée du Foyer Paroissial, pour assurer la sécurité de tous lors des concerts et/ou évènements organisés :

- La mise en place de 2 mains courantes pour les 2 escaliers latéraux ;
- La mise en place d'un revêtement renforcé et anti-dérapant sur les marches pour l'éveil à la vigilance des personnes et éviter toutes glissades ;
- La mise aux normes des caillebotis existants à l'entrée de la salle.

Merci à l'entreprise Fabriconcept de Saint-André-de-Bâgé (01) pour les travaux réalisés avec soin et efficacité !
Coût total des travaux réalisés : 870 € TTC



Les décorations de Noël se modernisent !

Comme chaque année, Saint-Didier prend des airs de fêtes dès la fin novembre !

En 2021, la municipalité a investi 13 000 € TTC dans de **nouvelles décorations de Noel alliant sobriété et modernité** dont :

- 4 étoiles en relief LED 3D , installées au carrefour des RD7 et RD933 ;
- 18 larmes de nuit LED 3D avec boules bleues et blanches, installées dans plusieurs sites de la commune : Centre Culturel, Place de la Fontaine, Parvis de l'Ecole F. DOLTO, Place de l'Eglise, etc ;
- 2 champignons, cèpe et bolet LED 3D ainsi qu'un renne debout LED 3D, installés au rond-point du supermarché U Express ;
- Guirlandes LED bleues et blanches.

Par ces nouveaux investissements, **la commune s'engage dans un programme de remplacement des décors énergivores, avec l'achat d'équipements à très faible consommation.** Le parc est désormais entièrement en LED. De plus, les illuminations sont éteintes en milieu de nuit.

En conséquence, **tout en bâtissant des décors lumineux créatifs qui gardent le côté festif de Noël, les élus intègrent systématiquement la notion de maîtrise de l'énergie et d'environnement durable !**

Le concours photo de fin d'année remporte un grand succès !

C'était du jamais vu à Saint-Didier ! En fin d'année 2022, la municipalité de Saint-Didier a organisé un concours photo du 1er au 31 décembre.

En 2021, parmi les 20 participants, **la famille de musiciens GALLE de Saint-Didier-sur-Chalaronne a remporté le concours avec 114 votes sur 402** et s'est vu remettre un panier garni d'une valeur de 150 € rempli de produits du marché !

Un grand BRAVO à l'ensemble des participants !



Esti'Val de SAÔNE

L' incontournable RDV de l'été, tous les mardis de juillet

Depuis 2021, **tous les mardis du mois de juillet,** le centre village de Saint-Didier est **le théâtre d'un festival à grande échelle.** Ce nouvel évènement propose aux désidériens et plus largement aux habitants de tout un territoire, **un été placé sous le signe de la joie de vivre !**

Inscrite dans le cadre des promesses de campagne, **cette nouvelle manifestation est portée par un collectif composé d'habitants volontaires et d'élus municipaux dans une volonté de croisement des regards et des idées.**

Esti'Val de SAÔNE est une marque déposée par la municipalité auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Le nom du festival témoigne d'une volonté d'ouverture à tous. Le Val de Saône est riche et plein de promesses, mais encore trop méconnu sur la carte géographique. Nous avons voulu valoriser Saint-Didier et mettre en avant notre région.

Ce festival populaire, intergénérationnel et entièrement gratuit, offre chaque année une programmation diversifiée pour tous publics et de tous âges !



Parmi les animations proposées en 2021 et 2022 :

- **Cinéma en plein-air** dans le parc de l'Ensemble Scolaire Saint-Joseph
- **Jeux gonflables :** balayette, circuit de kart, toboggans, etc.
- **Animations enfants :** stands de maquillage, balades à poney, lâcher de ballons,
- **Atelier photographique** et **fresque des grimaces**
- **Challenge humoristique**
- **Marché artisanal** avec plus de 60 exposants !
- **Vente de pizzas** cuites au four à pain communal
- Des **food-trucks et autres stands de restauration**
- **Caricaturiste**
- Saut **big air bag**
- Déambulation d'**échassières**
- **Groupes et concerts de musique**
- **Grand Bal de plein air**
- **Feu d'artifice**
- Démonstration de **country**
- **Jeux géants en bois**
- Etc...

Chaque année, ce festival se veut également **solidaire et partenaire avec les associations de la commune** en leur donnant à toutes la possibilité de tenir une buvette ainsi qu'un stand de restauration sur les 4 mardis grâce à un chalet mis à disposition !

A quelques mois de la 3ème édition, les habitants attendent une nouvelle fois cette mise en scène et l'effervescence du village de Saint-Didier-sur-Chalaronne qui l'accompagne !

Pour 2023, nous relèverons la barre d'un cran et une montée en puissance de l'évènement avec un programme toujours plus riche et rempli de surprises !

NOUS VOUS ATTENDONS TOUJOURS PLUS NOMBREUX LES MARDIS 4, 11, 18 & 25 JUILLET 2023 !

** Enveloppe financière dédiée à l'évènement : 35 000 €, sous réserve de partenariats éventuels*

Extraits de presse :

















Esti'Val
de SAÔNE




Saint-Didier-sur-Chalaronne

Prévention et sécurité

En charge du respect des règles de sécurité
et de la prévention de tous risques dans notre commune.



Mon beau miroir

Des miroirs de sécurité installés aux sorties les plus dangereuses

La commune a fait installer 3 miroirs de sécurité au droit des sorties de rue les plus dangereuses à savoir :

- L' Allée du Cimetière ;
- Le Chemin de Bussière ;
- L' Allée de Crénans.

L'installation de ce type de panneaux n'est pas automatique. En effet, en milieu urbain, leur emploi est autorisé, à titre palliatif, sous la condition impérative que les problèmes de visibilité sur les voies ne puissent pas être résolus par des aménagements et qu'un régime de priorité avec obligation d'arrêt existe.





Hors agglomération, conformément à l'article 14 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Arrêté du 7 juin 1977 modifié), la mise en place d'un miroir est strictement interdite car il présente le risque d'une mauvaise appréciation de la distance et de la vitesse.

Comment puis-je faire installer un miroir de rue ?

Seul le Maire de la commune peut autoriser l'installation d'un miroir convexe réglementaire sur les voies publiques, chaussées ou trottoirs.

Celle-ci reste exceptionnelle et se fera en dernier recours.

En conséquence, pour les particuliers dont les voies privées ou leurs sorties de garage, débouchent sur une rue en ville sans aucune visibilité sur la circulation, 2 cas sont possibles :

- Si le miroir doit être installé sur une voie publique, pour sécuriser la sortie de voie privée ou parking ; alors, le particulier devra obligatoirement faire une demande auprès de la mairie.
- Si l'implantation peut se faire à l'intérieur d'une propriété privée, alors l'installation est autorisée.



De nouveaux panneaux aux abords des établissements scolaires



Pensez à nos enfants

Roulez au pas !

Chaque jour, plus de 1000 élèves circulent sur notre commune.

La municipalité a souhaité renforcer la sécurité aux abords de tous les groupes scolaires via la mise en place de 6 panneaux de signalisation :

- Rue des Huguets à proximité des groupes scolaires F. DOLTO & Saint-Joseph ;
- Route de Bourg et Rue de la Libération à proximité de l'Ecole Sainte-Marie ;
- Rue Joseph Berlioz à proximité de l'entrée administrative de l'Ensemble scolaire Saint-Joseph.

Cette installation indispensable de signalétique est conçue pour rappeler à tous les usagers de la route, la proximité d'un établissement scolaire et garantir la sécurité de tous les écoliers, parents et passants.

Campagne d'essais sur le parc de défense incendie réalisée



Dispositif de lutte contre l'incendie, les poteaux ou bouches d'incendie sont alimentés par un réseau souterrain d'eau sous pression à disposition des camions de pompiers. Comme chaque année, la municipalité fait inspecter l'ensemble des poteaux incendie de son territoire.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 960 du 21 mars 2017 portant règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) pour le département de l'Ain, **la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne a l'obligation de faire vérifier l'état de ses poteaux incendie tous les 3 ans et de décliner les résultats obtenus aux services de protection incendie tels le SDIS 01** (service départemental d'incendie et de secours).

Cette mission a été réalisée cet automne par l'entreprise CHOLTON.

Quelques petits travaux pour lever les non conformités seront engagés dès 2023 (numérotation, taille de haie, peinture, changement de bouchon et joints, etc.)



Lutte contre l'incivismesur le parvis du groupe scolaire Françoise DOLTO



Afin de garantir la sécurité publique et lutter contre les nuisances sonores et incivilités observées au droit du groupe scolaire Françoise DOLTO, un arrêté municipal a été pris (AM n° 2021.10.14.01) visant à **interdire de manière permanente, la circulation et le stationnement des véhicules à moteur et plus particulièrement les motos, les cyclomoteurs et les quads sur le parvis du groupe scolaire Françoise DOLTO.**

La circulation motorisée dans cette zone entrainera une contravention de 5e classe.

Un radar pédagogique solaire installé dans la commune

Afin de sensibiliser la population pour réduire les excès de vitesse sur les voies départementales et communales de la commune, la municipalité a acquis un radar pédagogique.

Au-delà de sa fonction principale d'avertir et de faire ralentir les automobilistes roulant trop vite, celui-ci nous permet de disposer



d'informations diverses sur le trafic. Ce type d'informations, est essentiel pour les services de gendarmerie et nous permet d'appréhender au mieux tout projet d'investissement sécuritaire.

Ce matériel est équipé d'un panneau solaire afin d'être mobile et facilement déplacé sur différents axes de circulation.

À Saint-Didier, on lève le pied !







3 silhouettes sécuritaires installées aux passages piétons les plus dangereux



Conforme à ses engagements, la municipalité a procédé à la sécurisation de certains passages piétons parmi les plus dangereux de la commune via l'installation de trois silhouettes rétroréfléchissantes de la marque déposée PIETO®.

Ces équipements poursuivent plusieurs objectifs :

- Améliorer la sécurité des piétons en signalant aux automobilistes un passage piéton de jour comme de nuit ;
- Attirer l'attention des conducteurs et les pousser à faire preuve de plus de vigilance ;
- Intégration favorable dans l'espace public avec un design innovant ;
- Résister, via sa structure solide, aux intempéries et aux éventuelles tentatives de dégradations.

"Sur la route, j'ai deux grands principes : Prudence, prudence."
Philippe Geluck

Les passages piétons concernés sont ceux situés :

- Sur la RD933, en face du plan d'eau et de l'espace de loisirs du Moulin Neuf ;
- Sur la RD933, au Bas Mizériat à la hauteur des arrêts de bus ;
- Sur la RD933, au Trêve Giroud au droit des arrêts de bus.

Toutes les infos sur la silhouette PIETO® avec le flashcode !

Coût total du projet : 4300 € TTC


Le Mag'
SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE
1 Place de la Fontaine
01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne
04 74 69 73 37
www.saintdidiersurchalaronne.fr
mairie@st-didier-chalaronne.org
Saint-Didier-sur-Chalaronne
lance son appli mobile !
Disponible gratuitement sur

flashez moi